Paraît depuis 1913

Tirage: 12.000

LA LIBERTÉ

Vol. 66 No 37 SAINT-BONIFACE JEUDI 18 JANVIER 1979

Participer ou non à Folklorama

Les "Danseurs" ouvrent un débat

Désireux de trancher une fois pour toutes la question de la participation des Franco-Manitobains à la manifestation multiculturelle "Folklorama", cette rencontre annuelle des groupes ethniques du Manitoba, "Les Danseurs de la Rivière-Rouge" (Ex-Gais Manitobains) ont décidé de susciter un débat public sur le sujet parmi la communauté des francophones.

A cet effet, un document de travail a été produit, remis à la presse sous forme de communiqué, et un débat, appelé "session d'échange" par ses initiateurs, a été prévu pour le samedi 27 janvier au Collège de Saint-Boniface.

par André-Yves Rompré

La nouvelle de la relance de ce débat a été communiquée par "Les Danseurs de la Rivière-Rouge" à l'occasion d'une conférence de presse tenue jeudi dernier au Centre culturel franco-manitobain. Avec M. Lucien Loiselle en tête, ci-devant administrateur à temps partiel de la troupe folklorique, secondé par la présidente de la troupe, Mme Gisèle Johnson, en présence de deux jeunes membres des "Danseurs", la lecture d'un document de 11 pages a été faite pour présenter le point de vue de la troupe qui vient solliciter, par son geste, l'appui de la communauté à son éventuelle participation à Folklorama.

Ce point de vue est le suivant: en dépit du caractère multiculturel de la manifestation manitobaine, "Les Danseurs de la Rivière-Rouge" forment avant tout une troupe artistique et leur participation éventuelle à Folklorama n'aurait rien en soi de troublant pour le statut des Franco-Manitobains, issus d'un des deux peuples fondateurs du pays. Ils ont, de fait, le devoir de s'ouvrir sur un monde autre que celui de la politique, selon le document présenté.

Par le biais de l'art, une éventuelle participation à Folklorama aurait de quoi offrir "un motif de plus, de légitime fierté, sans compter les conséquences bénéfiques à long terme dans tous les domaines", soutiennent les représentants adultes de la troupe. L'âge moyen des membres de la troupe, faut-il le rappeler, varie de 14 à 20 ans.

L'art avant la politique

Réfutant les arguments amenés généralement par ceux qui s'objectent à la participation des Franco-Manitobains à Folklorama, à savoir que celui-ci est un événement qui met l'accent sur le multiculturalisme et que le multiculturalisme est une politique d'assimilation, "Les Danseurs de la Rivière-Rouge" soutiennent plutôt que par une abstention à une pareille manifestation rentable à tous les niveaux, les Franco-Manitobains se punissent eux-mêmes. "En vérité, ceux qui sont le plus touchés par notre abstention, ce sont les artistes franco-manitobains eux-mêmes et les groupes ethniques, et non ceux que l'on croit viser", disent-ils.

Ceux que l'on croit viser, ce sont les anglophones qui eux, en tant que peuple fondateur, ne se sont jamais présentés comme groupe ethnique, et qui n'ont jamais cru bon, non plus, d'ouvrir un pavillon durant la manifestation Folklorama...

S'appuyant aussi sur le noble concept de l'art, cet "ennemi des clôtures... qui ouvre sur un monde où l'homme est à l'homme essentiellement un compagnon et un frère dans une communion où la joie est le chef d'orchestre, où la beauté est reine et où la danse est un pont harmonieusement édifié pour vaincre le mortel isolement", les "Danseurs" arrivent à démontrer que la promotion d'une manifestation des cultures diverses qui forment le Canada ne fait que grandir l'unité du pays.

On ne pourra certes pas reprocher à la troupe folklorique franco-manitobaine de ne pas avoir travaillé à faire valoir son point de vue par l'insertion dans le document d'une panoplie d'éléments rigoureux qui ne soustendent qu'un seul but, celui de participer dès le mois d'août prochain à Folklorama.

Pour participer, "Les Danseurs de la Rivière-Rouge" posent toutefois deux conditions, à savoir que leur participation "ne soit en aucun cas contraire aux intérêts réels de notre communauté franco-manitobaine". C'est là le pourquoi de la production du document: on compte sur un appui de la communauté.

La deuxième condition de la participation des "Danseurs de la Rivière-Rouge" s'adresse directement aux organisateurs de Folklorama. On exige que tous les passeports "soient à l'image de notre passeport national en plus de porter la marque des groupes ethniques et de leurs langues respectives. Nous voulons dire que les passeports seront écrits en anglais et en français."

Donc, le débat est ouvert, et la "session d'échange" du 27 janvier pourrait offrir une tribune à de nombreux participants, car des copies du document seront expédiés à tous les organismes Franco-Manitobains. Le public, lui, est également invité à participer aux discussions. On peut se procurer des copies dudit document en s'adressant aux bureaux des "Danseurs de la Rivière-Rouge", au Ccfm.

On sait que le débat a son importance en raison des incidences qu'il a sur une des cordes les plus sensibles de la haute instance francophone du Manitoba, à savoir, la Société franco-

Suite à la page 5

AU SOMMAIRE

Actualité

• En fin de semaine dernière, la Société franco-manitobaine a poursuivi ses rapprochements avec des groupes minoritaires du Manitoba, en organisant conjointement avec le "Mennonite central committee" une rencontre entre des représentants francophones et des Mennonites. Un message d'amour entre les deux groupes a été livré à l'issu de la rencontre. Un reportage d'André-Yves Rompré.

• Le centre de ressource (humaine) de Norwood, destiné à s'occuper des gens dans le besoin fait l'objet d'un reportage que signe Marc Labelle.

• Le journaliste Marc Labelle s'est également rendu à Saint-Pierre-Jolys au cours de la semaine pour interviewer M. Bill Stewart qui vient de lancer l'hebdomadaire "bilingue" appelé "Chantecler". Le journal, dont le but était -à l'origine- d'être publié à part égale en anglais et en français, ne publie que très peu de textes en français dans ses quatre premières éditions.

La relève

L'association des étudiants du collège universitaire de Saint-Boniface est la cible d'un billet de "La relève" qui accueille dans sa page un nouveau journaliste. Roger Lagassé -c'est le nom du nouveau membre de "La relève"- raconte que l'artiste franco-manitobain Louis-Dubé ne pourra se produire en spectacle au Cusb "parce qu'il coûte trop cher"..

Le sport

Robert Guindon, le seul joueur d'origine francophone à évoluer au sein de la formation des Jets de Winnipeg, de l'Association mondiale de hockey, fait l'objet d'un reportage qui ne manquera pas d'être lu par les amateurs de sport. François Riopel et André-Yves Rompré se sont attablés avec l'athlète, la semaine dernière, et font le point sur sa vie de joueur de hockey.



Robert Guindon

idées

Éditorial

Sur la voie des rapprochements

Sur la voie sensible des rapprochements avec les groupes minoritaires non-francophones, la Société franco-manitobaine vient de s'engager une fois de plus en fin de semaine dernière. Après les Chrétiens et les Juifs, avec qui des représentants d'organismes francophones s'étaient réunis voilà plusieurs semaines, c'est avec le groupe, ou plutôt la société, des Mennonites du Manitoba qu'elle vient d'ouvrir le dialogue.

La voie est sensible parce qu'à l'occasion de ces rapports, il se dresse en sourdine des enjeux de nature politique, outre ceux fort louables de la communication sociale ou simplement humanitaire.

•

Ces enjeux politiques sont premièrement liés au statut reconnu de groupes des minorités officielles des francophones hors Québec. C'est d'ailleurs dans cette optique que la Sfm dit orienter ses premiers contacts avec les groupes minoritaires; et elle insiste pour les rencontrer séparément.

En d'autres mots, elle établit et veut établir au départ une manière de rapport de force; celui-ci étant conféré grâce à des aspirations et à des besoins que la loi lui reconnaît. Notons au passage qu'une telle position relève de la stratégie, dans la même optique, mais pas au même titre que celle que déploient en ce moment "Les Danseurs de la Rivière-Rouge" pour se ranger dans la manifestation multiculturelle.

•

Ces enjeux d'échange sont aussi liés à un concept d'ouverture aux autres qui vise en même temps à rechercher un appui chez des partenaires minoritaires. Le rapport de force est, de cette perspective, quelque peu inégal. Les représentants des amis Mennonites l'ont soulevé samedi dernier, eux qui n'ont jamais eu de représentants élus à Ottawa. Mais eux, faut-il le rappeler, ont abandonné depuis belle lurette les luttes pour leur survie linguistique. C'est la religion qui constitue la fibre de leur vie, pas la langue ni la culture.

Aussi est-il permis de suggérer, après avoir été témoin des rencontres avec les Chrétiens et les Juifs, de même qu'avec les Mennonites du Manitoba, s'il ne vaut pas mieux de continuer à mener ces échanges au niveau de petits groupes de gens, comme cela s'est fait jusqu'ici, plutôt que de présenter des projets d'échanges à grand déploiement entre les deux sociétés, comme certains pourraient envisager de le faire. Parce que, semble-t-il, un travail de défrichement reste à faire pour arriver à faire entendre, et comprendre, les aspirations des uns et des autres.

A l'heure où un débat public s'engage sur l'éventuelle participation d'une troupe folklorique franco-manitobaine à la manifestation multiculturelle "Folklorama", les Franco-Manitobains ont tout intérêt à se rallier derrière un même idéal. Les moyens sont à décider collectivement.

•

Le débat qui s'annonce en dira long sur le niveau des options en présence. Il faudra distinguer entre les intentions politiques des uns et des autres, et s'interroger, une fois de plus, sur son destin historique.

André-Yves Rompré

lettres à LA LIBERTÉ

Saint-Claude: la terre ne serait pas ronde

L'article "L'école française, arme unique contre l'assimilation" devait paraître simultanément dans la Gazette de Saint-Claude et La Liberté.

Malheureusement le groupe de personnes en charge de la Gazette a décidé que mon article n'était pas publiable, et ceci sans me donner aucune raison justifiant leur décision. Au fond il n'y en avait aucune, sauf celle que ce petit goupe de censeurs se croit seul juge de ce que les habitants de la région peuvent ou doivent lire.

Que cela est triste qu'il existe encore des personnes, en plein XXe siècle qui veulent obliger Galilée à affirmer que la terre n'est pas ronde.

Pourtant depuis 1789, la Révolution française a reconnu aux hommes la liberté d'expression, et elle est inscrite depuis belle lurette dans toute Charte des Droits de l'Homme.

C'est regrettable que le Comité de censure de la Gazette de Saint-Claude veuille encore garder cette région francophone sous l'Ancien Régime. Ce comité ignore-t-il que les lettres de cachet n'existent plus ?

Ce qui me soulage un peu c'est d'avoir appris qu'au moins deux personnes de ce Comité ont voulu voir imprimer mon article, quoique deux sur huit, ce soit bien maigre! Je remercie quand même ces deux personnes qui ont osé défier les Bien-pensants. Ironie du sort, dans la Gazette de Saint-Claude du 14-12-78, un article en anglais "French Language Education in Manitoba" de M. Jean Ginger (tiré du MAST Review) paraissait. Cet article prônait textuellement (d'une manière plus éloquente et plus scientifique) ce que j'avais voulu affirmer en français.

Un dernier mot: Messieurs les censeurs de la Gazette de Saint-Claude, nous vivons en 1978, et dans un pays démocratique; apprenez à respecter l'opinion des autres, et sachez qu'on ne peut plus bâillonner les gens en les menaçant d'ostracisme: votre journal hebdomadaire sans liberté d'expression ne vaut même pas la peine d'être feuilleté ou acheté.

Jean Soliman
Saint-Claude

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le jeudi par Presse-Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français.

Membre de MWNA et des Hebdos régionaux.

RÉDACTEUR EN CHEF: André-Yves Rompré

JOURNALISTE: Marc Labelle.

JOURNALISTE COOPÉRANT: Bernard Bocquel.

PUBLICITAIRE et SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF: Claude Gagné.

COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE: Diane Gagnon, Johanne Legault.

MONTAGE: Normand Vermette.

SECRÉTARIAT: Régina Leclerc, Odette Guyot.

Toute correspondance doit être adressée à LA LIBERTÉ. Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte: $15.00.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Web Graphics West Limited, 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba, R3G 2W2.

Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

Des félicitations à Radio Canada

Monsieur Paul Dumaine,
Directeur,
Radio Canada,

Bonjour,

Si Radio Canada voulait souhaiter une bonne et heureuse année au Manitoba français, le Réveillon Chez Laboucanne en était le véhicule parfait. Félicitations pour un franc succès.

L'histoire des Métis et des Canadiens-français de cette province anime une légitime fierté chez-nous. De telles émissions ne peuvent faire autrement que de renforcer nos sentiments d'appartenance. Je vous encourage certainement à continuer le bon travail.

Encore une fois, félicitations à toute l'équipe. J'aimerais souhaiter à tous une bonne et heureuse année.

Merci,

Gérald-F. Turenne
Saint-Boniface,
le 8 janvier 1979.

lettres à LA LIBERTÉ

"Le temps d'agir est arrivé"... deux mois après!

Monsieur le rédacteur,

J'écris cette lettre pour expliquer mes commentaires publiés dans La Liberté du 9 novembre 1978. S'il y a un retard, c'est que je fais suite à des demandes formelles de la part de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

Premièrement, je crois qu'il faut bien situer cet article "Les jeunes hors Québec" dans le contexte de la page et demie concernant mes commentaires. L'interview accordée était surtout basée sur Richard Chartier, un Franco-Manitoban, et comment il s'est impliqué avec le Conseil Jeunesse Provincial.

Les remarques que j'ai faites au sujet des jeunes hors Québec n'étaient pas assez élaborées, d'après moi, pour vraiment les publier. Ceci a laissé l'impression que mes idées n'étaient pas tout à fait cohérentes et que je manquais un peu de sérieux vis-à-vis mon rôle de président de la Fédération des Jeunes Canadiens-Français.

La situation des francophones hors Québec n'est pas tout à fait rose. Dire le contraire serait mentir. J'ai rencontré les directeurs et les présidents de la plupart des provinces et tous sont plus que qualifiés pour faire leur travail. Le point que j'essayais de faire est que le progrès est lent, et je sais que si certaines personnes hautement placées ne réalisent pas et ne voient pas ce qui est en train d'arriver, nous allons nous réveiller un bon matin avec deux pays.

Les francophones hors Québec et les anglophones du Québec sont le lien entre les deux peuples fondateurs. La disparition de ce lien qui assure la communication sera la disparition de ce qu'était et aurait pu être un pays exemplaire.

Le temps d'agir est arrivé depuis longtemps. Les organismes provinciaux de la Fédération des Jeunes Canadiens Français l'ont réalisé, mais est-ce que leur clientèle et les divers paliers gouvernementaux le réalisent??

J'espère, sinon... voilà pour l'espoir!

Sincèrement,
Richard Chartier.
Le 12 janvier 1979

c.c.
Jacques Lapointe, directeur F.J.C.F.
Comité Exécutif de la Fédération Jeunesse Colombienne
Comité Exécutif de la Francophonie Jeunesse de l'Alberta
Comité Exécutif de l'Association Jeunesse Fransaskoise
Comité Exécutif du Conseil Jeunesse Provincial
Comité Exécutif de Direction Jeunesse (de l'Ontario)
Comité Exécutif d'Activités Jeunesse (du Nouveau-Brunswick)
Comité Exécutif de Jeunesse Acadienne de l'Ile-du-Prince-Edouard
Comité Exécutif du Comité Jeunesse de la Fédération Acadienne de la Nouvelle-Ecosse
Comité Exécutif du Comité Jeunesse de Terre-Neuve et du Labrador

Une lettre adressée à "La relève"

Suite à l'article dans le numéro 36 de La Liberté, sur l'école de Sainte-Anne par Gilles Dumaine, je viens faire une précision que je crois importante. Le dernier paragraphe laisse entendre que ce serait les francophones qui auraient initié deux sections dans l'école à Sainte-Anne ce qui n'est vraiment pas le cas.

Depuis quelques années déjà existait le comité de parents des classes françaises. Avec la coopération des francophones de Sainte-Anne, le français reprit sa place à tous les niveaux dans notre école.

Il y a presqu'un an, un comité des classes anglaises se formait, très bien vu par la section française sachant que cela pouvait améliorer la communication entre les deux groupes. Il faut savoir que le groupement français depuis longtemps tenté et même se préparait non à se séparer comme dit très bien l'article, mais plutôt à former deux unités concentrées qui marcheraient côte à côte. Ce qui est important à savoir c'est que le comité des classes anglaises, à une de leurs premières réunions aurait décidé en disant "Let them have what they want so they can do their thing with the french classes". Ce sont ces paroles qui ont, en partie, déclenché l'affaire.

Le 21 juin dernier, l'administrateur de l'école de Sainte-Anne fit sa présentation aux représentants de la Division Seine, les membres exécutifs des deux comités de parents réunis ensemble afin de bien se comprendre au départ que ce n'était pas une séparation mais bien deux unités se formant pour travailler ensemble, et qui semblerait-il fut accepté par les deux comités.

Merci de m'avoir lu.

Louis Bernardin
Sainte-Anne
Le 15 janvier 1979.

Ndlr: La Liberté rappelle à ses lecteurs que les textes publiés dans la page de "La relève" n'engagent que leurs auteurs et les responsables du projet, en l'occurence le Conseil jeunesse provincial.

A la défense des motoneigistes

Monsieur André-Yves Rompré:

Ayant lu La Liberté du 21 décembre, j'ai cru nécessaire de vous écrire pour défendre les droits des Manitobains, qui comme moi, font de la motoneige, un sport.

Voilà bien 12 ans que je pratique ce sport et je trouve inadmissible qu'un hebdomadaire tel que le vôtre puisse se permettre cinq grands articles portant sur le ski de fond alors qu'il est censé rapporter les nouvelles et les activités qui se déroulent dans notre communauté francophone.

Qui d'ailleurs vous a nommé experts en matière de sport de sorte que vous puissiez dénigrer ceux qui sont des adeptes de la motoneige? Tel que l'indique votre article paru en première page on compte "une quarantaine d'endroits où l'on peut pratiquer le ski de fond en province en plus d'une dizaine d'autres situés dans la région métropolitaine de Winnipeg". Il me semble que la motoneige a sa place comme sport établi déjà depuis longtemps, plus longtemps même que le ski de fond. Parmi les endroits où il était autrefois permis de faire de la motoneige ceux-ci sont passés aux mains de skieurs. Il y a à peine une poignée d'endroits dans un rayon de 30 milles autour de Winnipeg où l'on peut se promener en motoneige.

Avec l'aide d'un ami, j'ai pris la peine, il y a quelques années, de louer un terrain au Sandilands pour agrémenter nos excursions en motoneige. Imaginez notre déception un an plus tard lorsque nous voyions nos sentiers déblayés servir uniquement aux skieurs. Il me semble que tout cela n'est pas juste. Si nous tenons compte des sommes dépensées pour les coûts du sport de la motoneige, il faut tout d'abord compter au moins $2,000 pour l'achat de l'engin, plus les coûts de l'habillement, la remorque, le permis, les assurances, etc.

Bref, je vous demande d'avoir la bienséance de voir les deux côtés de la médaille avant de livrer des commentaires quelque peu gratuits.

Je crois que notre province est assez grande pour accommoder convenablement les deux sports d'hiver d'une façon amicale. En terminant y aurait-il un journaliste de La Liberté qui pourrait écrire un article intitulé "La mort de la motoneige au Manitoba"?

Il est tout à fait évident que vous trouvez rien de bon à dire au sujet de la motoneige, mais souvenez-vous que ce sont des attitudes telles que la vôtre qui font qu'il existe un froid entre les adeptes de deux sports.

Bien à vous,

Ernest Rousseau
Le 9 janvier 1979.

Forum sur la liberté d'expression

Radio-Canada a eu une très heureuse initiative de présenter au public cet excellent forum sur la liberté d'expression. Quelle profusion de renseignements nous furent offerts dans un temps si bref. C'est que les panélistes étaient vraiment compétents pour exposer leur rôle respectif à exercer quand une représentation suscite de la controverse.

Mme Caron, qui représentait les tribunaux, exposa comment dans le cas de sédition, de libelle et d'obscénité, les gens pouvaient avoir recours à leurs pouvoirs.

M. Archambault émit son point de vue que des articles devraient avoir du respect pour les personnes qui ont des valeurs établies. Il insistait pour qu'il y ait des limites à ce que des vedettes puissent se permettre d'offrir. Il s'objectait à ce que des personnes, préposées au spectacle, se servent de la scène pour faire passer leur message.

Sur ce, l'animateur, qui dirigea la discussion avec habileté, s'adressa à M. Héroux. Celui-ci, qui était représentant des artistes, fit la déclaration étonnante qu'à la limite, il n'y avait rien auquel les artistes durent s'abstenir d'exprimer. C'est même leur fonction de faire remettre les choses en question, quitte à recevoir le désaccord des gens. Même alors, et c'est souvent le cas quand un concept controversé est présenté, qu'une réaction négative va se produire. C'est ainsi que bien des oeuvres d'art furent condamnées au préalable et qui sont maintenant hautement acclamées. L'argument fort ici, était la citation de Claudel: "Mieux vaut le plus grand excès, que la moindre répression." La plus efficace façon de s'objecter est de s'abstenir d'assister aux spectacles en question. A l'appui, les expériences d'étalage outré de pornographie sont tombées d'elles-mêmes lorsque le public manifesta son désintéressement.

Mme Baillargeon nous sensibilisa sur le fait qu'une position qui est rejetée au début en vient à prendre du mérite avec l'évolution des idées. Elle se montra peu impressionnée par l'argument de stabilité. Est-ce que même les personnes les plus rangées y tiennent vraiment tant que ça? Selon elle, c'est notre témoignage personnel qui exercera toujours l'influence la plus convaincante.

Mme Héroux avança une affirmation révélatrice en disant que l'artiste s'efforce surtout à sonder les aspirations des gens et à produire des concepts qui les satisfont. Quelles que soient les réactions, il en résulte que les gens ne s'installent pas dans des idées préconçues.

Nous avons pu admirer la souplesse de chacun à acquiescer aux différents panélistes. C'était à regret que nous avons dû voir se clore un si fascinant forum. Donc tous nos remerciements à Radio-Canada pour une émission si instructive.

Mme Anita Pelland
Aubigny

Mennonites et Franco-Manitobains:

On s'engage sur la voie du dialogue

Au-delà de toutes les différences sociales, linguistiques ou religieuses qui existent entre les Franco-Manitobains et le groupe des Mennonites du Manitoba, c'est finalement un message d'amour que se sont livrés à la clôture, samedi, les représentants des deux groupes à l'occasion d'une première rencontre-échange qui s'est tenue en fin de semaine à Sainte-Anne-des-Chênes.

par André-Yves Rompré

Après avoir mis en relief l'entraide spontanée qui s'était manifestée entre les deux groupes l'été dernier à l'occasion de la tornade d'Aubigny, il est clairement ressorti que cette expérience de nature strictement humanitaire avait contribué à faire se connaître des voisins qui s'ignoraient avant que le malheur du sinistre vienne les unir dans une même cause.

La rencontre de la fin de semaine dernière, initiée par la Société franco-manitobaine et le "Mennonite central committee", s'était donnée comme but de "favoriser l'occasion d'échanges et de dialogues entre des représentants des deux communautés et ainsi promouvoir une meilleure compréhension et réaction aux besoins et aspirations de la communauté francophone".

Ce qui est aussi ressorti des échanges entre une quarantaine de représentants des deux groupes, ce sont d'abord et surtout des différences. Différences premièrement au niveau de l'essence même des deux sociétés: la vie mennonite est d'abord centrée sur la religion, alors que celle des francophones d'ici insiste d'abord sur leur survie culturelle et linguistique.

Aussi, il est difficile d'établir un parallèle entre le groupe mennonite et francophone, en raison des origines tout à fait différentes des deux sociétés: le premier est issu d'une Eglise, alors que le second se dit issu d'un peuple fondateur du Canada et s'acharne à ne pas être identifié comme une "ethnie parmi les autres".



M. Sid Reimer et Mme Isabelle Ritchot ont vécu l'expérience de la collaboration lors de la tornade d'Aubigny.

Egalement, au chapitre des différences, les Mennonites ont abandonné depuis longtemps, semble-t-il, le combat pour la conservation des langues germaniques qu'ils ont eues en commun à l'origine. C'est l'anglais qui est la langue d'usage, et l'allemand ne se parle qu'à l'occasion, et à peu près pas chez les enfants. Du côté francophone, les points de vue exprimés ont, bien sûr, repris les arguments habituels: les droits linguistiques ont été enlevés aux Franco-Manitobains par des législations dans le domaine de l'éducation et c'est par cette voie que la lutte doit être menée.

Un programme axé sur le dialogue

La rencontre entre les représentants des deux groupes a débuté vendredi soir, par un exposé d'un Mennonite, le Dr. W. Klassen, doyen du département des études religieuses à l'université du Manitoba. Il a présenté une causerie intitulée "La théologie et un peuple".

En matinée, samedi, des conférences de M. Armand Bédard, de la Société franco-manitobaine, et de M. Henry Gerbrandt, de la communauté mennonite, ont tour à tour présenté, très succinctement, des aperçus historiques des deux groupes.

Il s'ensuivit, en après-midi, une rencontre en plénière où des groupes ont fait rapport de discussions qui ont eu précédemment cours en sessions d'échanges.

Ces échanges ont mis en évidence des clichés, et parfois des préjugés, qu'entretiennent l'un envers l'autre les deux groupes. A titre d'exemple, d'une part on considère trop souvent -à tort- les Mennonites comme des gens intraitables en affaires, alors que de l'autre côté, on considère les Francophones comme des gens volages "qui s'amusent pendant la semaine, s'en repentent à la confession le dimanche, et recommencent de nouveau à être oisifs après!".

La question politique n'a pu, non plus, être évitée au cours des discussions. Les Mennonites s'interrogent sur l'avenir politique du Québec français, et soutiennent que "le Canada a besoin du Québec, comme le Québec a besoin du Canada". Leurs représentants ont bien accueilli le message politique francophone qui, en sourdine, était présent tout au long de la rencontre: à savoir, les Franco-Manitobains n'envisagent pas avec optimiste l'option multiculturelle du Canada, mais insistent pour que le caractère du pays bilingue -"deux nations, deux races"- prédomine sur le plan politique.



Les Mennonites du Manitoba et les Franco-Manitobains ont échangé sur leur destin respectif en fin de semaine dernière.

"Qu'avons-nous appris?"

A la clôture, il a clairement été démontré que deux groupes différents, mais voisins, peuvent échanger et communiquer leurs préoccupations respectives l'un à l'autre. On a convenu, de part et d'autre, de la méconnaissance qui existe chez les membres des deux groupes et qu'un effort d'information doit être entrepris incessamment. Aussi a-t-il été envisagé de se reprendre et d'initier d'autres rencontres du même type. Le terrain a été déblayé avec bonheur dans ce sens.

Appelé à commenter l'initiative vécue en fin de semaine, un représentant mennonite, M. Vern Ratzlaff; du "Mennonite central committee" a déclaré avoir été "agréablement impressionné par l'enthousiasme démontré par les participants qui sont venus. Bien sûr, les différences demeurent, mais les échanges que la rencontre a favorisés sont tout à fait exceptionnels. Cela a permis de faire disparaître les fausses conceptions qui existaient entre les deux groupes".



Mme Marie Jubinville, directrice générale de la Sfm

Pour sa part, la directrice générale de la Sfm, Mme Marie Jubinville, a expliqué que la rencontre avait été "une réussite, parce que l'objectif était d'amener un petit nombre ensemble pour établir un dialogue". Elle a conclu: "Je ne sais pas où l'on peut aller avec cela; il est sûr que nous désirons rencontrer de tels groupes séparément, pour mieux faire connaître nos aspirations, mais notre objection à la participation multiculturelle demeure."

Suite de la une

Les "Danseurs" ouvrent un débat...



Présents à la conférence de presse des danseurs de la Rivière-Rouge, M. Lucien Loiselle, l'administrateur des danseurs, Mme Gisèle Johnson, la présidente, en compagnie de deux membres de la troupe, Richard Smith et Lucille Dufresne.

manitobaine qui s'est toujours opposée à une telle participation. D'ailleurs, invitée à commenter la résurrection récente du débat, la directrice générale de la Sfm, Mme Marie Jubinville s'est expliquée en ces termes: "Je n'ai pas encore pris connaissance du document, mais je souligne que la Société franco-manitobaine s'est déjà prononçée sur la question. Une telle participation aurait pour effet de détruire d'autres revendications, et je maintiens, qu'à titre de groupe des langues officielles, nous n'entrerons pas dans les programmes de multiculturalisme. Le document sera sans doute étudié à l'exécutif de la Sfm. Quand au débat du 27 janvier, j'indique à titre personnel, que je vois mal que la Sfm n'y participe pas".

C'est donc un rendez-vous qui risque d'être passionnant...

L'AcfO s'en prend aux Postes

Dans une lettre adressée au ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, par l'Association canadienne-française de l'Ontario, celle-ci dénonce une pratique du ministère, jugée discriminatoire envers les francophones du pays. Cette missive signée par le vice-président de l'association, Me Claude Paris, s'attaque à la publication de la langue d'usage des "chefs de ménages" desservis par les postes canadiennes.

L'AcfO a décelé des contradictions fondamentales entre les données de Postes Canada et celles du recensement de 1976. Les listes intitulées "Nombre de chefs de ménages pour les bureaux avec facteurs" ne comptent "aucun" francophone à Toronto à part les 53 commerces dont la langue d'usage est le français; "aucun" francophone non plus à Windsor, Sault-Sainte-Marie et Thunder Bay. A North Bay, il n'y aurait que 37 foyers francophones, 6 à Kingston et 21 à Pointe-aux-Roches.

L'AcfO qualifie la publication de ces chiffres de scandaleuse et ajoute qu'elle n'est pas digne d'un ministère du gouvernement fédéral. "Elles constituent une insulte aux francophones hors Québec qui se sentent mis au rancart prématurément dans plusieurs régions du pays."

L'AcfO suggère que désormais on ne fasse plus mention de la langue d'usage des "chefs de ménages" du pays afin que cessent les insultes lancées aux francophones. "Au lieu de vous mêler de statistiques sur la langue parlée des Canadiens vous pourrez alors vous concentrer plus assidûment sur la livraison du courrier", conclue-t-elle.

Semaine de l'unité des chrétiens

Un événement mondial, célébré annuellement par tous les chrétiens, et qui a pour nom "Semaine de prière pour l'unité des chrétiens" sera célébré au Canada du 21 au 28 janvier.

Cette année, le thème central "S'entraider" invitera tous les chrétiens à poser des gestes en faveur du mouvement oecuménique. Sur le plan local, dans toutes les églises du diocèse, des manifestations de prière seront tenues.

Le bureau de l'Office des communications sociales du diocèse de Saint-Boniface, par la voix de Soeur Maria Prenovault, s.n.j.m., rappelle que la société Radio-Canada présentera le dimanche 21 janvier, une rencontre oecuménique.

Heure de tombée vendredi 15 h.

"COUP DE POUCE" à LA LIBERTÉ "Ce journal, nous y croyons"

"Ce journal, nous y croyons"

Je vous adresse $............ à titre d'abonnement de soutien à l'hebdomadaire LA LIBERTÉ

NOM: ....

ADRESSE: ....

....



Adressez à "Coup de pouce"
LA LIBERTÉ
Cp 96,
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4



Les donateurs

Laurent Gagnon	Saint-Vital
Juliet Schafer	Winnipeg
Frank Mann	Winnipeg
Mme Gisèle Rousseau	Winnipeg
Paul et Agathe Fournier	Saint-Norbert
Jeanne Massicotte	Saint-Pierre-Jolys
Gilles et Lorette Ferland	Saint-Boniface
Marcel Ferré	Saint-Norbert
J.-E. Jeannotte	Meadow Portage
Robert et Simone Lafrenière	Sainte-Anne
M. et Mme Gérard Kirouac	La Broquerie
Soeurs des S.N.J.M.	Saint-Jean-Baptiste
Louis-D. Nolette	Sainte-Agathe
Jacques Plante	Winnipeg
Mme Albini Toupin	Winnipeg
Mgr Aimé Decosse	Saint-Boniface
L.F.C. de Saint-Norbert	Saint-Norbert
M. et Mme Adélard Brisebois	Sainte-Anne
Gaston Sauton	Winnipeg
René et Marthe Carrière	Sainte-Foy, Québec
A.-Rosa Nadeau	Saint-Boniface
Gilles-L. Chaput	Saint-Boniface
M. et Mme Armand Gagnon	Giroux
Alfred Legault et Yvonne Legault	Elie
Mona Shimane	Winnipeg
Soeurs Grises	La Broquerie
Famille Henri Philippot	Saint-Claude
Mme Maria Trudeau	Sainte-Anne
Léonce Aubin, ptre	Saint-Boniface
Roland Cloutier	Winnipeg

Le Centre de ressource Norwood à Saint-Boniface

Des services communautaires

Les parents ont une grande difficulté à venir à bout de leurs enfants. Plus précisément les jeunes âgés de 4 à 7 ans. "Le fond du problème est simple, les parents ne savent pas à quoi s'en tenir pour leurs enfants. Ils s'inquiètent et craignent de les voir souffrir d'un problème quelconque. On s'attend à ce que les parents sachent tout sur eux. Le parent doit grandir et apprendre avec sa progéniture sans quoi le rapport sera toujours mauvais entre les deux."

Telle sont les aspirations de Mme Jennie Boyko, une travailleuse sociale qui est la coordonnatrice du Centre de ressource Norwood à Saint-Boniface. Le centre, subventionné par les gouvernement municipal et provincial et par la "United Appeal", offre plusieurs services d'aspects communautaires et sociaux aux enfants, aux adultes et aux familles.

par Marc Labelle

En mettant l'accent sur la prévention, le Centre de ressource pour l'enfant et la famille met de l'information à la disponibilité des gens, tout en offrant des services d'orientation et d'éducation. Ce programme vise à rapprocher les gens dans le besoin des services communautaires disponibles.

Outre un service de référence aux programmes communautaires appropriés, le centre offre de l'information sur le développement de l'enfant, sur la vie familiale et la santé.

Un service d'orientation pour les enfants et la famille sont aussi disponibles. Ce programme, offert gratuitement et à titre confidentiel, peut aussi desservir les jeunes parents célibataires.

Des cours et des programmes concernant l'enfant et la famille peuvent aussi être suivis. Des sujets tels que la garde des enfants, les rapports entre les parents et l'enfant, et l'efficacité des parents, sont traités en fonction des besoins de la communauté.

Deux centres existent

Deux centres du genre existent actuellement dans la communauté. Le centre pour la région du Parc Windsor et Southdale et le Centre de ressource Norwood pour les résidents des communautés de Saint-Boniface et Norwood.



Mme Jennie Boyko, coordonnatrice du Centre de ressource Norwood à Saint-Boniface.

Bien que plusieurs personnes de Saint-Vital téléphonent au Centre pour obtenir de l'information, un centre pour cet arrondissement n'a pas encore été créé. Mme Boyko souligne que, pour des raisons pratiques, elle se doit parfois de refuser son aide à des gens de Saint-Vital. Déjà, en ne desservant que les arrondissements de Saint-Boniface et de Norwood, les téléphones ne dérougissent presque jamais.

"Il aurait fallu que des personnes de Saint-Vital, prêtes à faire dû bénévolat, aient l'idée de se réunir pour sonder les besoins de leur communauté. Ainsi, ils auraient fait le premier pas vers la création d'un centre de ressource."

Qui peut faire appel au Centre de ressource? "Les résidents de Saint-Boniface et de Norwood peuvent tirer profit des services offerts par le centre. Les centres encouragent aussi tous les citoyens qui le peuvent à contribuer au soutien moral, financier ou matériel des travailleuses bénévoles ou autres qui oeuvrent déjà au sein du service communautaire."

Des vêtements usagés et des appareils ménagers sont présentement en grande demande par les parents de familles défavorisées. "Surtout depuis le début de l'hiver, des parents pauvres nous rendent visite dans l'espoir de se voir offrir des vêtements chauds pour leurs enfants. Nous offrons ce service au centre, mais malheureusement la demande dépasse nos moyens. C'est pourquoi nous faisons appel aux familles plus aisées."

Les parents célibataires

Le centre n'oublie pas non plus les parents célibataires de la communauté qui, semblerait-il, sont en majorité des femmes. "Chaque mardi, un groupe de parents célibataires se rencontre pour partager leurs expériences et leurs problèmes. Le tout se fait dans une atmosphère sympathique et amicale."

Un projet parent-jeunesse, qui se tient à l'école Reine-Elizabeth, vise à créer une atmosphère familiale tout en faisant participer les adultes et les enfants à des activités sportives.

Un projet du même genre vient d'être lancé à Saint-Boniface, au Centre communautaire Notre-Dame sur la rue de la Cathédrale. Ce Centre veut surtout rejoindre les francophones de la communauté en offrant la possibilité aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, qui n'ont pas d'endroit où se réunir, de se rencontrer sous un même



Mme Gertrude Mousseau, une des cinq responsables du projet parent-jeunesse.

toit et de vivre des activités dans une atmosphère de famille.

Mme Gertrude Mousseau, l'une des cinq responsables du projet, souligne qu'il est chose difficile pour les enfants de s'épanouir complètement s'ils ne sont pas affiliés à une église ou s'ils ne possèdent pas des talents athlétiques. "Nous voulons aussi améliorer le niveau d'habilité des parents chez les adultes. Cette partie du programme offre de l'aide aux parents stressés par les problèmes familiaux."

"Ce programme est lié de près à la 'Children's Aid Society of Eastern Manitoba'. Cette société a tenté durant les dernières années de fournir des services aux familles dans les différentes communautés. Les centres de ressource communautaires sont le résultat de ces efforts. Mais malheureusement, à cause d'un manque de personnel, nous n'avons pas pu offrir un programme plus élaboré. Il faut que les gens de la communauté y participent en offrant bénévolement leurs services. Le potentiel existe à Saint-Boniface et il faut absolument que les volontaires fassent le pas. Le projet touche tout le monde, à la fois les enfants, les parents, les parents célibataires et les célibataires. Tous font partie de la communauté et c'est à eux de voir à ce que les enfants grandissent dans une ambiance saine et familiale." Les personnes intéressées à prêter leurs services à titre de bénévoles peuvent entrer en communication avec Mme Gertrude Mousseau au numéro 233-8052.

Le CN va bon train

Selon le président-directeur général du CN, M. Robert Bandeen, le Canadien National entreprend l'année 1979 "en meilleure forme qu'il ne l'a jamais été, physiquement et financièrement".

Les bénéfices réalisés en 1978 dépasseront largement $100 millions, alors que l'année précédente, ils se chiffraient par $28 millions. Bien que le CN n'ait pas encore atteint un rendement satisfaisant de son investissement, ses derniers succès laissent prévoir que cet objectif peut être atteint.

"La santé économique d'un pays aussi vaste et géographiquement divers que le Canada, où la population est clairsemée et le climat rigoureux, compte beaucoup sur un réseau ferroviaire efficace et bien entretenu.

LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

340, boulevard Provencher, St-Boniface, R2H 0G7, Tél.: 233-8972

Cinéma pour enfants

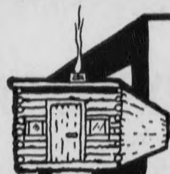
PROGRAMME

MONSIEUR POINTU (ANIMATION, O.N.F.) 12 min.
GUITARE (QUÉBEC) 75 MIN.

GUITARE, de Richard Lavoie (Québec)

Une guitare flottant sur la rivière et contenant un mystérieux message, un chien errant, et voilà trois explorateurs en herbe, Richard, Lo et Patrice, entraînés dans une étrange histoire. Ils remontent le courant en barque et leur curiosité les entraine vers une île apparemment inhabitée.

Le vendredi 19 janvier à Saint-Pierre-Jolys à 19 h 30.
Le dimanche 21 janvier à la petite salle du Ccfm à 14 h 30.



Le Centre culturel franco-manitobain et Le 100 Nons présentent...

cabaret cabanon

SPECTACLE — CABARET

340, boul. Provencher [petite salle de spectacle - 2e étage]

20 h 30: $3.00

LE SAMEDI 27 JANVIER 1979
CHRISTIAN & PIERRETTE LAROCHE

Les billets sont en vente au guichet du Ccfm.



Le 4 février La famille Huggett (Jeunesses Musicales) à la salle Pauline Boutal

Journée pour enfants de 6 à 11 ans
Samedi le 20 janvier de 10 heures à 15 h 30

FRANCOPHONIE MANITOBAINE

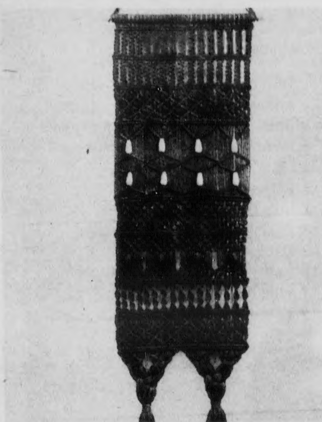


Emission télévisée à 22 h chaque mercredi au canal 13

Le mercredi, 24 janvier 1979, toujours à 22 h 00, nous diffuserons l'émission de la salle Pauline Boutal où je rencontrerai Roland Mahé, directeur artistique du Cercle Molière et présenterons quelques extraits de la pièce Amorphe d'Ottenburg.









Pour tous ceux que l'artisanat intéresse:
OUVERTURE OFFICIELLE
de la **SALLE D'ARTISANAT**
au Ccfm le jeudi 25 janvier de 10 h 00 à 21 h 00
CAFÉ ET BEIGNES SERVIS!





Le Festival propose...

Cette année, pas moins de quatre musées, dont le but est de promouvoir l'histoire et la culture des voyageurs, seront ouverts.

A cet effet, le Festival du Voyageur est à la recherche d'objets authentiques datant de la période historique de la traite des fourrures dans l'Ouest canadien.

Quiconque aurait des objets de valeur historique qui pourraient servir à préparer des expositions sous le thème "patrimoine du passé" serait le bienvenu, s'il voulait se renseigner auprès du bureau du Festival.

Les articles seront recueillis à domicile, et seront traités avec le plus grand respect. Lors des expositions, un texte expliquant l'origine et l'utilité de l'objet exposé, ainsi que le nom du propriétaire sera affiché. Tout objet prêté aux musées du Voyageur sera remis dans le plus bref délai à la suite du Festival.

Pour plus de renseignements composer le 247-7692 (Festival du Voyageur, 219, boulevard Provencher, Saint-Boniface).

En LIBERTÉ... surveillée!

Le P.Q. n'est pas le R.I.N.

Dans le programme officiel publié par les organisteurs de la semaine "Exposure 79" qui mettra en relief les aspirations du Québec, on attribue erronément à M. Pierre Bourgault le titre de fondateur du Parti Québécois. M. Bourgault fut à la naissance du Ralliement pour l'indépendance nationale, mais le PQ, lui a eu comme président-fondateur M. René Lévesque, dont le nom est connu, paraît-il...

On a oublié le troubadour

Le Cercle Molière, dans un communiqué émis en début de semaine, donne la liste détaillée de la trentaine de comédiens qui jouent un rôle dans la pièce "Amorphe d'Ottenburg" à l'affiche dès le 26 février. Curieusement, un petit impair a été commis par les rédacteurs du communiqué. Tout le monde est nommé, à l'exception d'un seul personnage, celui du troubadour, incarné par nul autre que Pierre D'Auteuil, le lecteur de nouvelles à Cbwft. L'impair est pardonnable toutefois, quand on regarde la longue liste des figures "radio-canadiennes" qui sont inscrites à la distribution de la pièce.

S'il fallait se fier aux sondages!

Un récent sondage réalisé au sujet des rapports qu'ont les comités culturels régionaux avec le Ccfm, et dont nous tairons volontairement la source qui nous en a informé, aurait donné d'étonnants résultats. Ainsi, à la question "Qui est le président du conseil d'administration du centre culturel franco-manitobain?", certains auraient avancé le nom de M. André Fréchette (président de la Sfm) et celui de Jeannette Fraser (animatrice au Ccfm). On avance aussi le nom de M. Marcel Champagne...

Pawley, bilingue? No!

M. Howard Pawley vient d'être élu chef par intérim du Nouveau parti démocratique. Il semble très heureux et très enthousiaste par la décision prise à l'unanimité par les néo-démocrates manitobains. Sous le feu des caméras, la question (du siècle) lui a été posée: "Are you bilingual Mr Pawley?" - No, with regret, a-t-il répondu.

Mais consolez-vous, Franco-Manitobains. Son grand-père était un Français!

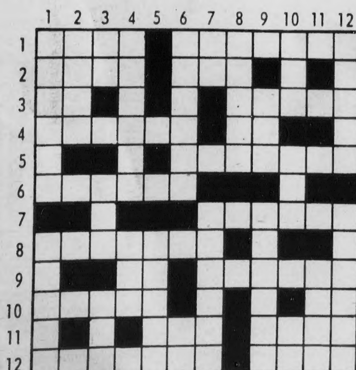
Mots croisés

Horizontalement

1 Trou d'une aiguille - Sans charge
2 Anc. mesure de longueur - Oignon
3 Pron. pers. - Inflammation d'oreille
4 Relatif à l'érosion - Petit ruisseau
5 Faire l'essai de
6 Ecrivain
7 Ville de la Nouvelle-Ecosse
8 Poisson d'ornement (Sumatra)
9 Dans - Figuier de l'Inde
10 Couleur - Tout va bien, d'accord
11 Ville du Pérou - Vase
12 Etat de colon - Greffe

Verticalement

1 Kodak - Sorte de viole
2 Accueillir par des cris de dérision
3 Année - Amas -Anc. forme de oui
4 Tremblement de terre - Fils, en arabe
5 Nom donné aux génies des eaux
6 Commettre une maladresse - Cela
7 D'un verbe gai - Jour de repos sacré
8 En ce cas-là
9 Mit à mort - Grand fleuve d'Europe
10 Lié - Monnaie du Japon - Pron. indéf.
11 Mois de l'année
12 Meurtrier - Habitant des Etats-Unis



La solution du 11 janvier



C	O	U	P	A	■	■	S	E	R	I	N
L	■	■	A	N	A	■	O	■	■	■	O
E	■	S	T	O	I	Q	U	E	■	S	I
R	H	E	I	N	■	U	L	S	T	E	R
C	O	T	O	Y	E	E	■	O	■	T	E
■	T	■	■	M	I	R	A	N	D	A	■
■	E	G	L	E	F	I	N	■	■	C	■
A	S	■	O	■	F	R	A	I	S	E	E
T	S	E	T	S	E	■	C	R	U	E	S
L	E	■	H	U	L	U	L	E	R	■	S
A	■	■	■	E	■	S	E	N	■	■	O
S	O	E	U	R	■	■	T	E	N	O	R

Chanteclerc: le dernier-né de la presse "bilingue"

Ou la pathétique histoire d'un journal communautaire

On dit qu'une personne bilingue parle parfaitement deux langues. Sans toutefois dire quelle importance cet individu accorde, dans une conversation, à l'une ou l'autre des langues qu'il maîtrise. Il va sans dire que, par la force des choses, une des deux langues prévaut. Dans le cas des francophones hors Québec, c'est la langue anglaise. Bien qu'ils aiment leur langue maternelle, le français, ils passeront à l'anglais, très naturellement, sans broncher les sourcils.

Les francophones du Manitoba n'échappent pas à la règle. Ils se l'imposent non pas volontiers, mais plutôt subconsciemment pour de multiples raisons. L'apparition du journal "bilingue" Chanteclerc, à Saint-Pierre-Jolys en est une...

par Marc Labelle

Certains ont vécus des temps durs et essuyé de nombreuses défaites sur le plan linguistique. Les parents ont appris, une fois sur le marché du travail, que la langue anglaise est celle des travailleurs. Ils se sont reproché de ne pas connaître suffisamment la langue de la majorité en se promettant d'angliciser leurs enfants.

Cette réalité se fait sentir aujourd'hui entre autres dans la région des communautés de Saint-Pierre-Jolys et de Saint-Malo. Un hebdomadaire communautaire indépendant dont les aspirations soufflent vers un contenu bilingue, est lancé. Et la parution du premier numéro du Chanteclerc, en passant par le deuxième, le troisième et le quatrième, fait briller "les dents de lait" de l'assimilation. Les francophones ne répondent pas à l'appel... et la teneur du plus jeune hebdomadaire "bilingue" du Manitoba se révèle, presque dans sa totalité, unilingue anglaise.

Le rédacteur en chef du Chanteclerc, M. Bill Stuart, a pour son dire que la plupart de ses lecteurs d'expression française ont peur d'écrire en français. "Le Chanteclerc, tiré à 2,000 exemplaires, motivera les francophones qu'il dessert à s'appliquer de nouveau à la langue écrite. Présentement, ils craignent de faire trop d'erreurs et de ce fait les francophones ne condescendent pas à l'invitation de nous faire parvenir des nouvelles écrites dans leur langue maternelle."

On se demande de prime abord pourquoi un anglophone décide, après maintes réflexions, de lancer un journal à caractère bilingue? "Il existait un besoin dans la communauté et j'ai pensé bon d'y répondre." Bien qu'il ne connaisse pas la langue française, et "avec regret", il décide de solliciter l'appui des francophones de Saint-Pierre-Jolys et de Saint-Malo.

Comme il s'est rendu compte à la fabrication du premier numéro du journal qu'il avait peine à convaincre les francophones de fournir 50 pour cent des textes en français, M. Stuart songea à l'embauche d'un traducteur. Mais il a cru bon de revenir sur sa décision de traduire tous les textes anglais au français et décida plutôt de dénicher une personne compétente dans la correction du français.

Bien que cette personne ne fut pas encore trouvée, le Chanteclerc a été publié et, dès sa première édition, le contenu lésait le but premier du journal. Un ou deux articles en langue française y paraissaient, ne comportant ainsi qu'environ 5 pour cent de la teneur du journal. Et doit dit en passant, la qualité de la langue écrite laissait à désirer. Quoique plusieurs francophones de la région de Saint-Pierre-Jolys et de Saint-Malo ne se sentent pas vexés par la mauvaise qualité de la langue, Bill Stuart ne démord pas moins de son idée fixe.

Il regrette d'avoir fait paraître la première édition si tôt, "deux ou trois semaines avant la date prévue, mais à cause du temps des fêtes j'étais dû d'offrir un service de publicité aux commerçants de la région."

Le Chanteclerc est à l'état embryonnaire et son rédacteur est confiant que son contenu français s'améliorera peu à peu. "Ce journal se veut un outil d'expression pour les francophones de la communauté. Son contenu doit refléter les personnes qu'il rejoint. Sans quoi nous manquerons le bateau."

L'avenir d'un journal bilingue

"On me demande si je crois à l'avenir d'un journal bilingue. Je réponds que je ne sais pas. Si les lecteurs arrivent à s'identifier à son contenu, nous aurons réussi. Dans le cas du Chanteclerc, le secret de la réussite demeure dans la représentativité de la communauté. Son contenu doit traiter des événements que les autres moyens d'informations laissent dans l'ombre."

"Le succès du Chateclerc ne réside pas dans l'expansion. Au contraire, un journal communautaire, tel que son qualificatif l'indique, doit se restreindre à un milieu plus petit. En grossissant il existe de fortes chances pour que son but de représentativité, dans le sens le plus concret du terme, ne disparaisse. Il ne sera donc plus un journal communautaire et son contenu ne desservira plus ses lecteurs comme il l'entend."

Howard Pawley: chef par intérim du Npd provincial

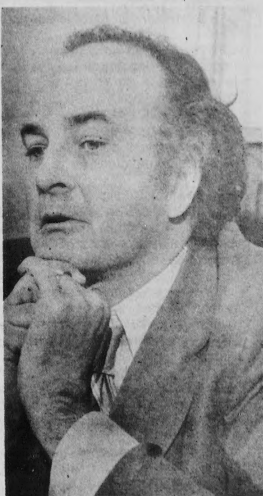
M. Howard Pawley est le nouveau chef par intérim du Nouveau parti démocratique du Manitoba. Il occupera ce poste jusqu'au mois de novembre, date à laquelle un congrès à la chefferie sera tenu.

M. Pawley, âgé de 44 ans, est député pour la circonscription de Selkirk. Il a été élu à l'unanimité samedi pour remplacer M. Ed Schreyer, récemment nommé au poste de gouverneur-général.

M. Pawley a été, lors d'une conférence qui suivait son élection, assez vague dans les priorités qu'il entend se donner durant son mandat. Il restera, semble-t-il, dans la même veine déjà établie par son prédécesseur.

En tant que chef du parti jusqu'au mois de novembre, M. Pawley a de fortes chances pour qu'il soit réélu au congrès à la chefferie prévu pour la semaine du 2 novembre.

Le président du parti néo-démocrate du Manitoba, M. Bob Mayer, a laissé entendre que plusieurs se porteront candidats dans la course pour la chefferie. Entre autres, a-t-il mentionné, l'ancien président du parti, M. Muriel Smith; le principal de l'école secondaire River, M. Leonard Harapiuk; et certains membres de la législature dont MM. Sid Green Wilson Parasiuk et Bill Uruski.



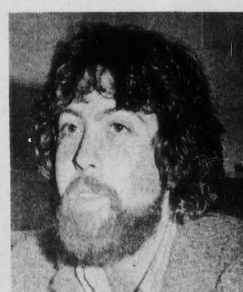
M. Howard Pawley, nouveau chef des néo-démocrates.

Heure de tombée vendredi 15 h.

Du nouveau au Conseil jeunesse provincial



M. Louis Kirouac, directeur par intérim du Conseil jeunesse provincial.



M. Louis Paquin, coordonnateur des activités culturelles.

Le comité exécutif du Conseil jeunesse provincial a annoncé, lors de sa réunion du 12 janvier, la nomination de M. Louis Paquin au poste de coordonnateur. M. Paquin sera responsable de la coordination des activités culturelles ainsi que de l'assemblée annuelle du 10 mars. M. Louis Paquin est âgé de 22 ans et natif de Saint-Boniface. Il possède un baccalauréat ès arts de l'université de Winnipeg.

Le Cjp a aussi annoncé la nomination de M. Louis Kirouac à la direction par intérim du Conseil. La direction sera assurée jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur.

"Golden gorf" Robert Guindon

Un sommet avec les Jets

Il serait peut-être exagéré de dire que Robert Guindon a trouvé sa niche, à Winnipeg.

Non pas que Guindon ait tellement voyagé dans les cercles du hockey professionnel, mais il peut finalement se dire qu'il a été accepté par les Jets.

par François Riopel

Guindon, en est à sa quatrième saison dans l'uniforme des Jets et pour la première fois cette année, il s'est présenté au camp d'entraînement en possession d'un contrat pour la prochaine saison.

Mais la vie n'a toujours pas été aussi facile pour celui que ses co-équipiers ont surnommé "Golden Gorf".

Après deux saisons avec les Canadiens Junior de Montréal, alors qu'il avait gagné la Coupe Memorial, en compagnie des Perreault, Martin, Houle et compagnie, Guindon avait été repêché par les Red Wings de Détroit, en deuxième ronde de la séance de repêchage de 1970.

Jamais les Red Wings ne lui avaient vraiment donné la chance d'évoluer dans la Ligue Nationale.

Il a plutôt passé ses deux premières saisons professionnelles, à Fort Worth, dans la Ligue Centrale.

"Ce n'était quand même pas si mal, de dire Guindon, un salaire de $10,000 la première saison, et $12,000 la deuxième, avec un loyer de $150.00 pour une maison meublée."

En deux ans à Fort Worth, il a compté 34 buts et récolté 39 passes, ce qui lui avait valu d'être repêché par les Nordiques de Québec, en février 1972.

Le premier Nordique à signer

Il était devenu le premier joueur à signer un contrat avec les Nordiques. "La mise sous contrat de Jean-Claude Tremblay a fait couler beaucoup plus d'encre à l'époque", ajoute-t-il, avec un sourire en coin.

Du point de vue productivité, il a connu ses meilleurs moments à Québec, avec 70 buts et 85 mentions d'assistance en trois saisons.

"Il était très difficile de jouer à Québec: la direction n'était pas sûre d'elle-même, et les journalistes locaux menaient plus ou moins le bateau. Ce qu'ils font toujours d'ailleurs."

A la fin de la saison 74-75, Guindon rentre chez lui, à Saint-Jérôme, dans l'espoir que les Nordiques l'inviteront, pendant l'été, à signer une autre entente à longue échéance.

Deux semaines avant le début du camp d'entraînement, Maurice Filion lui fait part que les Nordiques n'ont plus besoin de ses services. Les Nordiques ont modifié leur style de jeu et des joueurs robustes, aux talents douteux, remplacent maintenant les patineurs rapides.

Sans emploi

Du jour au lendemain, Robert Guindon se retrouve sans emploi.

Il entre en communication avec les Whalers de la Nouvelle-Angleterre, mais les négociations prendront fin au bout de quelques jours.

Lors d'une visite des Jets à Québec, Guindon rencontre Rudy Pilous et lui demande si les Jets pourraient lui trouver un poste au sein de leur formation.

Quelques jours plus tard, Guindon est à Winnipeg, mais au bout de quelques matchs, il est renvoyé chez lui; Pilous ne pouvant convaincre les dirigeants des Jets de délier les cordons de la bourse pour lui accorder un contrat.

En fin de saison, les Jets ont besoin de renforts, et Guindon, de retour à Winnipeg, terminera la saison au sein de la formation qui gagnera la Coupe Avco en quatre matchs contre les Aeros de Houston.

Au cours des deux saisons suivantes, Guindon sera invité au camp d'entraînement et devra convaincre les dirigeants de l'équipe de ses talents et de son désir de travailler, avant d'obtenir un contrat.



Robert Guindon porte le dossard numéro 18 avec les Jets de Winnipeg.

L'an dernier, il a atteint probablement le pinacle de sa carrière pendant les séries éliminatoires.

Après avoir compté 20 buts et récolté 22 passes en saison régulière, Guindon a conduit les Jets à la conquête de la Coupe Avco, contre les Whalers de la Nouvelle-Angleterre.

Il a recueilli 8 buts et 5 passes, en 9 matchs d'après saison et il a été nommé le joueur par excellence des séries, un honneur qui lui revenait d'emblée.

Le plus important, c'est qu'il s'est gagné le respect de ses co-équipiers et l'admiration des partisans des Jets.

Cette année, avec le départ des Anders Hedberg et Ulf Nilsson, et la retraite de Bobby Hull, Guindon est devenu l'un des leaders des Jets. C'est pourquoi on lui a confié le rôle d'adjoint au capitaine Barry Long.

Le début de saison a cependant été difficile. En raison d'une carence de glucose dans le sang, Robert a dû s'absenter de quelques matchs, pour reprendre du poids et des forces, mais étant le travailleur infatigable que l'on connaît, il n'a pas tardé à reprendre le temps perdu.

Une équipe transformée

La physionomie de l'équipe a beaucoup changé en quelques mois.

12 joueurs de l'équipe championne de la Coupe Avco sont partis et d'autres les ont remplacés.

Guindon admet que la venue des joueurs de Houston a quelque peu refroidi l'atmosphère, dans la chambre des joueurs, au début de la saison.

"C'était la guerre entre les Jets et les Aeros, depuis quelques saisons, et lorsque vos anciens ennemis sont maintenant vos co-équipiers, l'adaptation est longue parfois."

"Et Rudy Pilous ne vient plus nous compter des blagues, dans le vestiaire, le matin."

John Ferguson dirige maintenant les opérations des Jets, et son but est de faire admettre l'équipe dans la Ligue Nationale.

Mais Guindon ne s'inquiète pas pour autant de son avenir.

"Lorsque ma carrière de joueur sera terminée, je pourrai toujours tenter ma chance, comme instructeur!"

Et nous avons bien l'impression qu'il atteindra son but.

L'année internationale de l'Enfant:

Des subventions sont disponibles

La Commission canadienne pour l'année internationale de l'Enfant entend subventionnner des projets impliquant la participation directe d'enfants, des projets pour les enfants tels les groupes de pression, et des projets sur l'enfant comme les projets d'information.

Des subventions de fonctionnement seront accordées à des groupements communautaires sans but lucratif. Aucune subvention d'immobilisation ne sera versée. Les subventions individuelles ne seront accordées qu'aux personnes faisant partie d'un groupe communautaire ou d'un groupe de personnes partageant les mêmes intérêts. La Commission subventionnera les projets jusqu'à concurrence de $1,500 pour les individus et de $5,000 pour les groupes communautaires.

Les dates limites pour les demandes de subvention sont le 15 février 1979 et le 30 mars 1979.

Les groupes et individus intéressés à obtenir une subvention pendant l'année internationale de l'Enfant sont invités à écrire à la Commission canadienne: 1979 année internationale de l'Enfant, 323, rue Chapel, Ottawa, Ontario, K1N 7Z2.

“Jouer au hockey fait vieillir vite”

Seul joueur d'origine francophone à évoluer au sein de la formation des Jets de Winnipeg, de l'Association mondiale de hockey, Robert Guindon est à l'image du “travailleur infatigable”, comme on dit dans le langage du hockey. Toutefois, au-delà de l'athlète, Robert, à 28 ans, a acquis une maturité plus rapidement que les autres jeunes hommes de son âge, justement parce qu'il a embrassé cette curieuse de vie qu'est celle de jouer au hockey professionnel.

par André-Yves Rompré

“Quand j'ai quitté le foyer familial pour commencer à jouer au hockey junior, je n'avais que 16 ans. Partir de la maison à cet âge-là, te fait perdre le contact de ceux avec qui tu as grandi”, commente le joueur de hockey.

“A cet âge-là, quand tu as à prendre un appartement ou une chambre et à t'organiser une vie tout seul, c'est sûr que cela te fais vieillir beaucoup plus vite qu'un autre”, raconte-t-il, lui qui avoue être tout de même resté en contact très étroit avec sa famille pendant tout ce temps.

Originaire de Labelle, au Québec, une petite localité sise juste à côté de Saint-Jérôme dans les Laurentides, au nord de Montréal, Robert Guindon a gravi tous les échelons du hockey junior et professionnel pour finalement s'imposer et se tailler une place d'abord avec les Nordiques de Québec et puis après à Winnipeg avec les Jets. Arriver là où il est peut représenter pour bien des jeunes, et des plus vieux aussi, la réalisation d'un rêve. Comment sa famille réagit-elle face à ce qu'il est devenu? - “Ma famille me traite exactement comme les autres. J'ai deux frères et le fait que je joue au hockey n'a absolument rien changé entre nous. Je les vois surtout durant l'été, car les saisons de hockey ne nous permettent pas de nous fréquenter plus souvent.”

“Pour la première fois, toute ma famille viendra à Winnipeg le mois prochain”. Du coin de l'oeil, il ajoute, souriant: “Ce sera le premier voyage en avion pour ma mère; elle a une peur bleue de çà!”

Une vie rangée

Robert Guindon est marié et père de deux enfants. Huit mois par année, il est parti en voyage. Quand les matchs sont finis, il s'occupe de sa famille. “En dehors du hockey, je ne fais à peu près rien. Quand on part aussi souvent que nous le faisons, on est bien content de rentrer chez soi et de retrouver la petite famille. Mon fils, le plus âgé, va à l'école et quand je peux, je m'amuse avec lui. Il vient de commencer à jouer au hockey cette année. C'est lui qui l'a demandé, ce n'est pas moi qui lui en ai parlé.”

“Quand tu joues au hockey, il faut que tu n'aies que cela dans la tête, pour bien jouer 'ta game', il ne faut pas que tu sois préoccupé par trop d'autres choses. Sans cela, ton rendement s'en ressent.”, dit-il. Jouer “sa game”, pour le sympathique Guindon, cela veut dire, bien sûr, gagner.

“Mon épouse est à la maison et s'occupe seule des enfants pendant mon absence. Pour elle, cela n'est pas difficile de s'acclimater à une ville différente. Bien sûr, quand nous étions à Québec, il lui était plus facile d'aller visiter les familles, mais elle s'est adaptée très bien à Winnipeg. Et moi aussi d'ailleurs.”

S'il est difficile, voire impossible, pour un joueur de hockey de rester en contact avec les amis d'enfance, il l'est presqu'autant de voir ses amis, joueurs de hockey. “Les échanges nombreux au hockey t'empêchent de revoir les amis. C'est toujours possible, bien sûr, mais moins souvent qu'on le souhaiterait.” Robert Guindon explique que les amis personnels qu'il a au hockey sont surtout deux anciens coéquipiers chez les Nordiques de Québec, soit Marc Tardif, toujours à Québec, et Michel Parizeau, qui jouait avec les défunts Racers d'Indianapolis.”

“L'été, je rentre au Québec. Nous avons acheté une maison dans les Laurentides et c'est là que nous passons la saison morte”, souligne Guindon. “Avec deux autres types, j'ai une brasserie (“Le Bistro”) à Saint-Jérôme, mais elle est à vendre présentement. Pour vraiment faire marcher l'affaire, il faut souvent être là, ce qui est à peu près impossible. J'aime mieux jouer au tennis que d'avoir à m'occuper de cela.”

Pour Robert Guindon, le fait d'être francophone et d'avoir à gagner sa vie en anglais ne fait pas de différence. “Tu vas là où tu peux pour gagner ta vie. Je suis apolitique. Ces questions-là ne m'intéressent pas. Mais tout ce que je sais, c'est que je n'aime pas René Lévesque”, tranche-t-il, avant qu'on aille plus loin sur le sujet.

Il dit être peu en contact avec la collectivité francophone d'ici. son Fiston fréquente l'école anglaise, mais à la maison, c'est le français qui se parle.

Ce qui ne l'a pas empêché d'avoir gardé, sur sa voiture, des plaques d'immatriculation du Québec. “Ah, celles-là je les garde, même que j'ai commandé mes prochaines plaques au Québec”.

Culture

“Les éditions de la francophonie”

L'Association canadienne d'éducation de langue française vient de créer sa propre maison d'édition, dite “Les éditions de la Francophonie”, à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration en octobre dernier.

Cette corporation se donne comme objectifs principaux la promotion de la culture et de la langue française en territoire canadien, la stimulation d'une saine motivation chez les auteurs francophones canadiens.

Par ailleurs, l'Acelf éditera toute oeuvre canadienne française susceptible de mieux faire connaître les Canadiens français et leurs richesses culturelles tant au Canada qu'à l'étranger. L'Association cherchera aussi à donner son appui aux maisons d'édition à but non lucratif qui ont pour objectif de promouvoir la culture et la langue françaises par le biais de la coédition.

Rappelons que M. le juge Alfred Monnin est le président général de l'Acelf.



Les répétitions de la pièce “Amorphe d'Ottenburg” se tiennent quotidiennement d'ici le 26 janvier alors que sera présentée la première de la pièce en la salle Pauline-Boutal du Ccfm. Sur la photo, on reconnait Irène Mahé, répétant le rôle d'Eva, la jeune princesse, en compagnie de Francis Fontaine (Hans) et du troubadour, interprété par Pierre d'Auteuil.

Le Conseil jeunesse provincial, par un projet spécial de formation et d'éveil des jeunes francophones à leur milieu, a mis sur pied une équipe de quatre personnes chargées de la rédation de cette page. L'équipe prépare des articles en espérant intéresser le plus de jeunes possible au travail qui les attend pour assurer le rayonnement du fait français au Manitoba.

La Liberté met gracieusement cette page à la disposition des jeunes Franco-Manitobains. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs et les responsables du projet.

Exposure 79

Une journée à l'intention des "hors Québec"

Exposure 79 est un événement culturel organisé par l'Association des étudiants de l'université de Winnipeg pour mieux faire connaître le peuple québécois à la population de l'Ouest. Dans ce but, on présentera, du 22 au 26 janvier à l'université de Winnipeg, des conférenciers tels que Michel Chartrand et Camille Laurin, de la musique, des films, et du manger "typiquement québécois", en espérant transmettre aux participants une appréciation de l'ambiance culturelle et politique du Québec.

par Gilles Dumaine

Les organisateurs d'Exposure 79 ont aussi prévu une journée à l'intention des francophones hors Québec, démontrant ainsi un discernement de la réalité francophone au Canada, chose remarquable pour des anglophones de l'Ouest. C'est donc le 24 janvier à 14 h 30 que Paul Comeault, président de la Ffhq; Armand Bédard, coordonnateur en politique pour la Sfm, et Richard Chartier, président du Cjp, donneront une conférence sur le statut des francophones hors Québec.

Selon Richard Chartier cette conférence lui permettra "de faire connaître aux anglophones les trois options qui existent pour les jeunes francophones, c'est-à-dire s'assimiler, déménager au Québec et devenir indépendantiste ou demeurer où nous sommes et oeuvrer à promouvoir notre culture, ce qui est la raison d'être de tout organisme francophone". Observant que la conférence sera suivie d'une période de questions par l'auditoire, Richard Chartier souligne: "J'ai vraiment hâte de voir comment on va réagir à nos positions. Je m'attends à une discussion très intéressante."

Spectacles

Chaque soir de la semaine d'Exposure 79, des artistes québécois et franco-manitobains de premier ordre seront présentés en spectacle.

Le mardi, c'est Louis Dubé et Olivier Lefebvre dans une ambiance de cabaret; suivi mercredi soir, par le groupe Chatrelu.

C'est un mini-festival de la musique folklorique du Québec qu'on présentera jeudi soir avec Barde, Alain Lamontagne et Breton-Cyr.

Pour les amateurs du 'rock' avant-garde québécois, le groupe Octobre sera en scène vendredi.

Tous les spectacles sont gratuits, sauf le jeudi soir, alors que le prix d'entrée sera de $2.00.

BILLET

Louis Dubé ne chantera pas au Cusb

Les artistes Franco-Manitobains ne valent pas cher. C'est ce que laisse croire Evelyne Bosc, chargée des affaires culturelles à l'association des universitaires du Cusb, le 11 janvier, dans une réponse fournie au sujet du refus d'accorder un spectacle à l'artiste Franco-Manitobain Louis Dubé.

Le Cusb, qui avait réservé le spectacle Dubé-Lefebvre, a décidé que ça n'en valait plus le coup. "Deux cent cinquante dollars pour un artiste qui vient d'ici, c'est pas raisonnable", déclare Mlle Bosc.

Selon la "nouvelle approche" que l'Au emploie cette année, les affaires culturelles du collège universitaire seraient la responsabilité d'un comité réunissant des étudiants et des professeurs. Mais la décision d'annuler la réservation Dubé-Lefebvre aurait été prise au niveau de l'Au et non au niveau du comité culturel. L'A.U. se rencontrait à ce propos le 11 janvier, à huis clos paraît-il, puisque un membre de LA RELÈVE s'est vu refusé l'accès à la réunion. "Il vaudrait mieux assister à une réunion la semaine prochaine si vous voulez faire un reportage", lui informait Monique Brunel, présidente de l'Au. On sait que les réunions sont supposées d'être ouvertes à tous.

A écouter les propos de Mlle Bosc, Louis Dubé serait un inconnu au collège et n'attirerait pas un nombre suffisant de spectateurs. Aurait-on si vite oublié "Au pays des Bois Brûlés", spectacle par excellence du collège en 77 où Dubé, en y infusant son amour du patrimoine franco-manitobain, avait signé une superbe direction artistique?

Il fallait le dire.

Roger Lagassé

"Elsée Libérée!"

Garder son nom de fille

L'importance régnait plutôt sur l'aspect économique de l'identité. C'est-à-dire que la femme devenait une propriété de l'homme!

par Lise Dupuis

Pendant les années soixante; il y eut une espèce de révolution contre cette tradition. On remarque en effet de nos jours un changement dans la tradition des jeunes femmes mariées héritant du nom de leur mari. Certaines femmes prennent la décision de garder uniquement leur nom de fille.

Pourquoi garder son nom de fille?

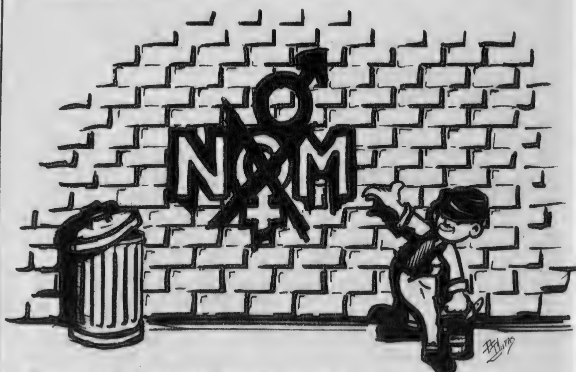
Elsée Libérée (nom fictif), jeune femme interrogée, nous indique que pour elle son nom marié provoquait une nouvelle identité. "Je ne me sentais pas bien dans ma peau. Mon nom de fille a de l'historique tandis qu'avec mon nom marié le nouveau personnage est tout à recommencer." C'est alors qu'elle a repris son nom de fille après quelques années de mariage.

Elsée Libérée est tourmentée par les termes "mademoiselle" et "madame". "On dirait qu'être mademoiselle implique une situation indésirable, tandis que madame est un titre durement acquis", ajoute-t-elle.

Un porte-parole d'une organisation féministe du même avis qu'Elsée Libérée affirme que si elle devait se remarier, elle se servirait de son nom de fille.

Quant à la réaction des gens, dans les cas où les deux signatures sont nécessaires et apparaissent côte à côte, (comme sur un chèque), l'impression générale du public est que le couple vit en concubinage.

Eh! les femmes, avez-vous déjà songé à garder votre identité une fois mariée? Ce n'est pas une si mauvaise idée!



Pourquoi était-il autrefois si important pour les jeunes femmes d'adopter le nom de leur époux au mariage?

Décision du C.R.T.C. sur les hausses tarifaires de Bell Canada

Bell Canada présente sa requête au C.R.T.C., le 1er février 1978, en vue de hausser ses tarifs mensuels de 20 p.c. pour le service résidentiel principal de ligne individuelle et de 28 p.c. pour la plupart des services téléphoniques commerciaux, parce que ses revenus projetés sont inférieurs au niveau nécessaire pour maintenir sa capacité d'emprunter au moindre coût possible, afin de construire ou de moderniser ses installations, et qu'il lui serait virtuellement impossible de répondre aux demandes de service à des coûts raisonnables.

La preuve est entendue durant 33 jours à l'audience centrale à Ottawa à partir du 2 mai. Il y eut aussi 8 audiences régionales à Arctic Bay, Pond Inlet, Frobisher Bay, Toronto, London, Québec, Montréal et Ottawa.

Le C.R.T.C. rend sa décision le 10 août 1978.

Accès au service et qualité du service

Indicateurs de qualité

Les indicateurs de qualité du service doivent fournir des mesures quantitatives de tous les aspects significatifs de l'interaction entre une compagnie et ses clients, qu'on peut étudier dans le temps, appliquer aux différentes zones de service, comparer aux normes appropriées de l'industrie, et employer pour déterminer si les tarifs demandés pour les services offerts sont justes et raisonnables.

Les dix indicateurs fournis par Bell Canada ne reflètent pas toutes ses activités en relation avec le client, car ils ne comprennent aucune mesure de l'efficacité du processus de facturation, de la précision de l'annuaire téléphonique, de la rapidité de la restauration du service, de la qualité de la transmission, ni des tendances du rendement à long terme.

Le C.R.T.C. charge un membre de son personnel de consulter sur ce sujet les parties intéressées et de présenter un rapport de toutes les conclusions pertinentes avant juin 1979. Après étude du rapport, il publiera une série d'indicateurs comportant des normes appropriées qui, sous réserve de commentaires du public, seront adoptés en tant qu'indicateurs dont Bell Canada devra se servir et faire rapport, aux fins de réglementation.

Nord du Québec et Territoires du Nord-Ouest

Reconnaissant le besoin qu'ont les localités du Grand Nord d'un service téléphonique fiable pour rester en communication les unes avec les autres, le C.R.T.C. surveille depuis juin 1977 les activités d'amélioration du service de Bell Canada dans les régions éloignées du Québec et des Territoires du Nord-Ouest: conversion des installations téléphoniques radio à haute fréquence au service par satellite, augmentation de la possibilité de circuits pour réduire les taux de blocage, séances d'information pour aider les clients à mieux utiliser le service téléphonique, recrutement et formation d'un personnel local qui effectuera les réparations dans les endroits éloignés.

En général, les efforts d'amélioration du service n'ont pas encore porté fruit de façon importante en ce qui concerne le service aux clients. En particulier, le niveau de blocage ne pourra être ramené aux niveaux connus dans le sud avant 1980, et le matériel de commutation locale constitue la source de beaucoup de frustations. Par conséquent, jusqu'à ce que le service soit amélioré, Bell Canada devra imposer un tarif inférieur à sa clientèle du Nord. Le C.R.T.C. s'attend aussi à ce que Bell Canada engage du personnel de langue Inuktitut au centre interurbain d'Ottawa qui achemine les appels transmis par satellite, et à ce que la prochaine édition de l'annuaire téléphonique trilingue soit exempte d'erreurs importantes, contienne des cartes de la région et fournisse tout renseignement approprié.

La portion de la facture moyenne d'un abonné du Nord attribuable aux frais d'interurbains est d'environ 80 p.c., signe que, selon les intervenants, le service interurbain y est l'équivalent du service local en raison de la dispersion de la population. Bell Canada devra indiquer s'il serait souhaitable d'établir une structure tarifaire distincte pour les régions éloignées, sur la base des habitudes d'appels réelles. Entre-temps, elle devra exempter les localités du Nord de toute augmentation des tarifs interurbains, et déposer un nouveau tarif à cet égard.

Extrême nord de l'Ontario

Les peuples Cri et Ojibway de la région du traité N° 9, dans l'extrême nord de l'Ontario, connaissent des difficultés téléphoniques: plusieurs localités n'y peuvent compter que sur un seul poste interurbain, fréquentes interruption du service, réparations lentes, nombre extrêmement élevé d'heures de panne. En outre, la population à 90 p.c. de langue autochtone dépend d'un anglophone pour communiquer avec Bell Canada et pour effectuer des appels interurbains.

Bell Canada devra déposer un programme détaillé, et à échéanciers précis, comprenant les plans d'extension du service, par type de service et par localité, jusqu'à la fin de 1980; les critères de fourniture de service; un plan facilitant aux abonnés de langue autochtone l'accès au bureau d'affaires de la Compagnie et au service de téléphoniste des appels interurbains. Entre-temps, il lui faudra imposer à ces localités un tarif inférieur, et exempter ses abonnés des frais d'assistance annuaire jusqu'à ce qu'un annuaire téléphonique multilingue ait été en usage pendant au moins un an.

Le texte qui suit n'est qu'un résumé de la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Pour plus de détails, on doit se référer au texte original disponible aux Services de l'information du C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2, (819) 997-0313.

Service téléphonique rural

Même si les abonnés du service rural constituent moins de 9 p.c. du nombre total d'abonnés de Bell Canada, environ 19 p.c. des plaintes reçues par le C.R.T.C. en 1977 avaient trait à différents aspects de ce service, dont la qualité se caractérise par un nombre élevé de rapports de défectuosité et par des retards en ce qui concerne les installations et les améliorations.

Environ 45 p.c. des abonnés ruraux obtiennent des lignes individuelles ou à deux abonnés et paient des frais de millage basés sur la distance les séparant du secteur à tarif de base ou à tarif de localité. Ces frais de millage varient selon le groupe tarifaire de la circonscription et selon le niveau de service mais, contrairement à la plupart des autres secteurs de tarifs de Bell Canada, ils sont identiques pour les abonnés du service résidentiel et du service commercial. Bell Canada devra déposer une proposition de tarifs concernant les frais de millage et de secteur à tarif de localité, et effectuer une étude établissant les tarifs qui pourraient s'appliquer si les frais de millage étaient abolis et si une structure tarifaire uniforme était introduite dans les régions rurales.

Service téléphonique économique

Préoccupé que le service téléphonique puisse être inaccessible à certaines personnes ou constituer un fardeau pour les abonnés à revenu limité ou fixe, le C.R.T.C. avait demandé à Bell Canada en 1977 d'envisager la possibilité d'offrir, à titre expérimental, un type de service "économique" ou "à prix modique". Bell Canada a suggéré deux types de services "économique", disponibles aux seuls abonnés à faible revenu: un type basé sur le concept de tarifs proportionnels (lorsqu'on doit payer pour chaque appel local), l'autre consistant en un service normal payé par le gouvernement. Le C.R.T.C. note qu'il serait plus facile d'introduire un service téléphonique économique dans les zones où les prix sont basés sur l'utilisation, que là où une méthode de tarif uniforme est en vigueur.

D'autre part, Bell Canada a reconnu qu'il n'y a pas encore dans son territoire d'installations permettant d'introduire de façon économique des tarifs proportionnels; de plus, bien que dans un tel système l'utilisation limitée constituerait une solution pour les abonnés à revenu limité, il n'est pas certain qu'elle pourrait entièrement répondre aux besoins de ces personnes en accordant l'allocation d'appels gratuits. Le C.R.T.C. a demandé à Bell Canada d'effectuer de nouvelles études sur le sujet.

Pratiques relatives au crédit

Le C.R.T.C. avait formulé trois directives et deux demandes à Bell Canada en 1977 sur ses pratiques relatives au crédit. Les résultats atteints lui semblent satisfaisants relativement à l'élimination des différences régionales dans les limites de crédit pour les frais d'interurbains, au traitement des paiements en retard et au changement d'appellation des frais d'administration en "frais de paiement en retard". Il considère que les modifications apportées par Bell Canada à ses pratiques relatives aux cotes de crédit constituent une amélioration importante, et il attache une grande importance à la possibilité, pour les abonnés, d'avoir rapidement et en tout temps accès à leur cote de crédit.

Le C.R.T.C. avait aussi exigé une étude sur l'efficacité des versements préalables. Etant donné que l'étude de Bell Canada ne propose aucune alternative à ces versements, comme des garanties ou autres formes d'assurance, le C.R.T.C. étudiera davantage cette question avec elle.

Le programme de construction

Bell Canada prévoit des frais d'investissement totaux, de 1978 à 1983, de l'ordre de $6 milliards. En raison de l'ampleur du programme de construction et de ses conséquences en matière de revenus, le C.R.T.C. accorde une attention spéciale aux méthodes utilisées pour établir ce budget et pour l'adapter à l'évolution des conditions.

Préparation du budget

Bell Canada a fourni une ventilation des dépenses du programme en trois catégories principales d'usage (demande, programmes, remplacement et divers) et en six catégories d'équipement (terrains et bâtiments, bureau principal, équipement et central, installations extérieures, équipement général, biens loués), et une description détaillée du procédé employé pour en déterminer l'ampleur.

Le C.R.T.C. n'est pas entièrement satisfait des explications fournies sur le lien entre les dépenses et les éléments clés de la demande et sur le redressement des principaux programmes selon l'évolution de la situation. Par exemple, la preuve de Bell Canada indique que, même si l'on a employé les trois principales catégories d'utilisation dans le processus de planification pour déterminer les dépenses nécessaires, les dépenses réelles ne sont retracées que par catégorie d'équipement. On ne peut ainsi rajuster les dépenses de façon à répondre aux changements directs des besoins de dotation en service dans une catégorie d'utilisation quelconque. Bell Canada devra présenter un plan de retracement des dépenses par catégorie d'utilisation, et un plan de liaison entre le système d'information de la gestion sur le budget et le système de comptabilité.

Le C.R.T.C. se demande si le fait de n'avoir pas évalué les effets, sur les prix, des hausses tarifaires proposées, n'aurait pu amener Bell Canada à utiliser des chiffres trop élevés, en ce qui concerne la demande.

Le C.R.T.C. considère de haute importance l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs et de normes de qualité du service, ainsi que d'une méthode permettant de déterminer et de quantifier les liens entre les dépenses du programme et les indicateurs de qualité du service qui s'y rattachent.

(suite à la page suivante)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Décision du C.R.T.C. . . .

(suite de la page précédente)

Enfin, le rajustement des niveaux d'utilisation peut s'avérer utile lors du processus de planification et de contrôle des coûts de construction: par exemple, même si Bell Canada se propose d'accroître de 2,5 p.c. les niveaux d'utilisation des câbles locaux d'alimentation vers le début des années 1980, les chiffres montrent qu'en fait les niveaux d'utilisation baisseront en 1978 dans certaines régions et que les améliorations globales ne seront alors que de 0,6 p.c. Le C.R.T.C. s'attend donc à ce que Bell Canada établisse des objectifs précis pour les câbles locaux d'alimentation et pour d'autres catégories d'installations extérieures, et qu'elle élabore des plans en vue d'atteindre ces objectifs.

Ampleur du programme

Plus d'un milliard de dollars par année de 1978 à 1983 ou un total de $6 milliards pour une période de cinq ans suppose une augmentation continuelle des besoins en matière de revenus et de fréquentes demandes de hausses tarifaires.

Le C.R.T.C. se demande si Bell Canada a évalué complètement les conséquences des forces économiques qui se sont développées au cours des dernières années et auxquelles elle doit faire face maintenant, mais il demeure conscient qu'elle doit répondre à une demande croissante de services au niveau de qualité qu'attendent la plupart de ses clients. En conséquence, il ne considère pas comme déraisonnables les chiffres prévus pour 1979 ($1,007 millions), mais il s'attend à ce que Bell Canada prouve qu'elle s'est intéressée aux préoccupations susmentionnées.

Révisions annuelles

Le C.R.T.C. indiquait en 1977 son intention d'établir des révisions annuelles des programmes quinquennaux de Bell Canada. Il croit que ce processus devrait commencer par l'étude du programme de construction de 1980. Par conséquent, il mettra sur pied un comité de révision du programme quinquennal, et il invite Bell Canada et toutes les parties intéressées à nommer des représentants qui en feront partie. Le Conseil nommera un président et un secrétaire qui seront responsables de lui faire rapport des résultats et recommandations pertinents. La révision annuelle aura normalement lieu en janvier de chaque année.

Taux de rendement et autres considérations financières

Données fondamentales

Le financement d'un programme quinquennal de construction évalué à quelque $6 milliards exige que Bell Canada se procure des sommes élevées sur les marchés financiers. Au cours des dernières années, le montant de sa dette et des actions provenant de l'extérieur s'élevait à environ $390 millions par an. De 1973 à 1977, Bell Canada a contracté $590 millions de dette à long terme au Canada. Au cours de la même période, elle comptait pour 14 p.c. de tout le financement par actions privilégiées non rétractables et pour 5,3 p.c. de tout le financement par actions ordinaires.

Au cours du cas d'augmentation tarifaire précédent, Bell Canada avait estimé pouvoir engendrer chez elle 50 p.c. des sommes nécessaires en 1977. En fait, elle en a engendré 60 p.c. mais a indiqué que, dans sa présente demande pour 1978 et 1979, elle aurait à trouver à l'extérieur $860 millions ou 47 p.c. des sommes requises, à condition que ses augmentations soient approuvées comme demandé.

Sans égard au chiffre exact, l'obtention de ces sommes à un coût raisonnable exige des revenus et des attentes de revenus raisonnables et une confiance générale dans son intégrité financière.

Position de la requérante

Le pouvoir de profit et le crédit de Bell Canada, ainsi que ses capacités à attirer du nouveau capital-action et à engendrer des fonds en son sein se détériorent par rapport à ceux des compagnies qu'elle doit concurrencer pour obtenir des fonds, selon son principal témoin pour les questions financières. Afin d'inverser ces tendances, il recommande l'approbation d'un taux de rendement sur le capital-action de 13,5 à 14,5 p.c., et de 10,66 à 11,12 p.c. pour le capital total moyen.

Un autre témoin soutient que sa cote de crédit double A devra être maintenue, si Bell Canada veut obtenir au Canada le montant de dette dont elle a besoin, ce qui exige une couverture d'intérêt minimum de 3,5 fois et un taux d'endettement de 50 p.c.

Selon un troisième témoin, la concurrence fructueuse aux Etats-Unis exigerait que Bell Canada maintienne sa cote de crédit double A, ce qui exige une couverture d'intérêt de 3,5 à 4 fois "avec tendance à la hausse" et un taux de dette de 45 à 50 p.c. " avec tendance à la baisse", en plus d'un taux de rendement sur les actions ordinaires de 14 à 16 p.c.

Position de l'intervenant

Le porte-parole de l'Association des consommateurs du Canada suggère que la composition du capital de Bell Canada comprenne pour 1979 un taux d'endettement de 55 p.c., un pourcentage d'actions privilégiées de 7,5 p.c. et un pourcentage d'actions ordinaires de 37,5 p.c. Il appuie ses chiffres sur l'hypothétique "Bell Canada Téléphone" qui exclut les investissements dans des compagnies de téléphone affiliées réglementées par d'autres juridictions, mais qui inclut les investissements dans toutes les autres compagnies. Cette composition de capital proposée serait plus juste pour les abonnés de Bell Canada qui méritent de partager les bénéfices de la relation entre Bell Canada et ses filiales comme la Northern Telecom Limited.

La composition du capital

La base d'étude du taux de rendement de Bell Canada à des fins de réglementation demeure le capital moyen investi mais d'autres facteurs servent aussi au C.R.T.C. pour déterminer le taux de rendement approprié, à savoir la période de temps appropriée pour l'étude de sa situation financière, la composition appropriée du capital et les coûts appropriés à attribuer aux composantes de la composition du capital.

En se basant sur les preuves de la réquérante et de l'intervenant, le C.R.T.C. conclut que les ratios financiers, considérés non indépendamment les uns des autres, ne peuvent être employés qu'à titre d'indicateurs de l'intégrité financière de Bell Canada; que sa cote de crédit est importante pour obtenir le financement nécessaire à un taux raisonnable; que les récentes tendances vers une détérioration de sa couverture d'intérêt doivent être freinées et qu'un ratio d'endettement en-dessous de 50 p.c. est approprié.

Le coût du capital

Bell Canada a évalué le coût de sa dette à 8,2 p.c. en 1978, d'après une dette totale à court et à long terme de $2 857 260 000 et des intérêts totaux d'environ $233 119 000. Etant donné que le coût à long terme de sa dette continuera d'augmenter au cours des prochaines années, à mesure qu'on remplacera les anciennes obligations par des obligations de prix plus élevé, le C.R.T.C. accepte l'évaluation de 8,2 p.c. du coût de la dette pour 1979, et il croit juste et raisonnable l'évaluation du coût de ses actions privilégiées (8,6 p.c.) et de ses actions privilégiées convertibles (8,3 p.c.).

Le coût des actions ordinaires est la portion la plus subjective du coût total du capital et, par conséquent, la plus difficile à évaluer. En vue de juger avec un certain degré d'objectivité le coût de ces actions, les témoins de Bell Canada ont utilisé différentes méthodes supposant différentes techniques et différents degrés de quantification, méthodes qui comportent des lacunes sérieuses. Selon le C.R.T.C., le maintien de l'intégrité financière de Bell Canada exige qu'elle en arrive à un taux de rendement de 12 p.c. sur les actions de 1979. Les augmentations de tarif énumérées dans la demande sont donc approuvées de façon à voir à ce que, dans la mesure où un organisme de réglementation peut assurer ce contrôle, l'objectif de 12 p.c. soit atteint en 1979.

Filiales et organisation de la Société

Télé-Direct Limitée

Télé-Direct, créée en 1971 pour gérer la production et la distribution des annuaires téléphoniques de Bell Canada, dépend entièrement d'elle pour l'accès aux numéros de téléphone. Etant donné que Télé-Direct est ainsi engagée dans une entreprise qui est partie intégrante des activités de sa société-mère, et que Bell Canada doit tenir compte de tous les profits de ses activités relatives aux annuaires téléphoniques dans le calcul de ses besoins en matière de revenus, le C.R.T.C. ordonne que le revenu net total de Télé-Direct pour 1978-1979 soit inclus " aux autres revenus" de Bell Canada. Car le C.R.T.C. se préoccupe moins, aux fins de réglementation, des formes d'organisation choisies pour la mise en oeuvre des activités de Télé-Direct, que de ce qu'il considère comme leur nature essentielle.

Bell Canada International Management Research and Consulting Ltd. (BCI)

Les preuves laissent croire que Bell Canada a fourni tout le financement nécessaire pour que la BCI prenne pied dans le domaine de la consultation internationale en télécommunications. La plupart des employés sont prêtés par Bell Canada, que la BCI rembourse suivant les niveaux de salaires conformes à ceux qu'elle paie à ses employés. Avant sa création en 1976, les activités de la BCI faisaient partie des activités internes de Bell Canada.

Le C.R.T.C. en conclut que la BCI est partie intégrante des activités de la société-mère. Son revenu net total devra, aux fins de réglementation, être inclus en 1978 et en 1979 aux "autres revenus" de Bell Canada.

Service téléphonique saoudien en

Le 14 décembre 1977, le gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite annonce sa décision d'accorder un contrat d'extension, de modernisation et d'entretien du service téléphonique du pays à un consortium composé de Bell Canada, de la compagnie N.V. Philips des Pays-Bas et de L.M. Ericsson de Suède.

Le 25 janvier 1978, Bell Canada signe avec le ministère saoudien des Postes, du Télégraphe et du Téléphone un contrat quinquennal, d'un montant évalué à $1.1 milliard, d'exploitation et d'entretien du système téléphonique, de construction de certaines installations, et d'achat de matériel et d'équipements précis nécessaires à ce système téléphonique.

Le C.R.T.C. croit que l'on ne peut tirer de conclusion raisonnable sur cette affaire à partir de la preuve, autre que tous les revenus tirés du contrat avec l'Arabie Saoudite soient traités en tant que partie des revenus ordinaires de Bell Canada, aux fins de réglementation. Il est par conséquent ordonné que les revenus prévus par la requérante soient rajustés, aux fins de réglementation, pour 1978 et 1979, de façon à comprendre les revenus préimpôts qui seront réalisés au cours de chacune de ces années en vertu de l'accord avec le gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite.

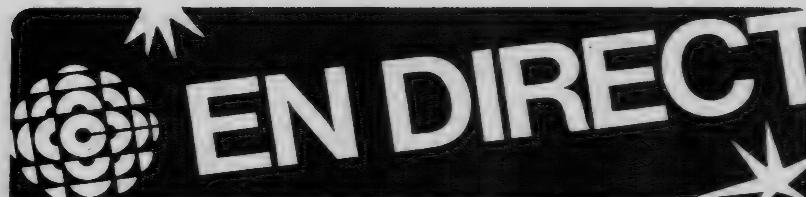
Northern Telecom Ltd.

Lors de l'audience centrale, on a discuté de la relation entre Bell Canada et sa principale filiale de fabrication, la Northern Telecom Ltd (NTL), de plusieurs points de vue différents, mais aucune preuve n'a persuadé le C.R.T.C. que la NTL est partie intégrante de Bell Canada. Toutefois, le C.R.T.C. devra s'assurer que les prix payés par Bell Canada sont raisonnables et que l'investissement de Bell Canada dans Northern ne se fait pas au détriment de ses abonnés du service téléphonique.

Le C.R.T.C. ne voit pas pourquoi la fusion des sociétés NTL et NTI (Northern Telecom Inc.) au sein de Bell Canada n'apporterait pas des bénéfices aux abonnés du service téléphonique, si l'on respecte les principes suivants: les prix payés par Bell Canada pour une partie ou pour la totalité du matériel fabriqué par la NTL seront dans tous les cas égaux ou inférieurs aux prix payés par tout autre client (y compris la NTI) pour du matériel

(suite à la page suivante)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat



Dimanche à 19 h 00, EN ROUTE

Fera étape à Woodridge pour y rencontrer France Lemay, métisse originaire de Saint-Boniface.

C'est dans le refuge en rondins, qu'elle a construit avec l'aide de parents et amis, que France a reçu Denis Chagnon pour lui parler de ses origines, sa vie, ses activités.

Vous pourrez d'ailleurs participer à l'une d'elle, une sortie en raquette et skis de fond, sortie qui se terminera au coin du feu, par une veillée en chansons.

Cheminez avec EN ROUTE, aux côtés de France Lemay, une femme qui tente de faire le lien entre sa culture et la vie d'aujourd'hui.

Animation: Denis Chagnon
Réalisation: François Savoie



France Lemay



un groupe d'amis



EXPOSURE '79

Présenté à l'Université de Winnipeg
du 22 au 26 janvier
aura pour thème: **Le Québec, les Québécois, leurs aspirations.**

Plusieurs équipes de **CBWFT** seront sur les lieux et vous feront participer à cet événement:

- Tous les jours au cours de **CE SOIR RÉGIONAL à 18 h 30** et du **TÉLÉJOURNAL de 23 h.**
- le mercredi 24 janvier à 19 h au cours de l'émission **HEBDO** -

  - des entrevues avec des personnalités politiques québécoises participant à Exposure '79

UN GRAND SPÉCIAL VARIÉTÉS
sera également réalisé sur **Exposure '79**
et diffusé le 4 février 1979.



EXPOSURE '79
En direct de l'Université de Winnipeg
Sur vos écrans
canal 3 - 10 au câble

CKSB - 1050

NOUVEL ANNONCEUR AU "PREMIER QUART"



"Sa plus grande aspiration était de devenir annonceur: son rêve s'est finalement réalisé..."

NADINE HRYNEK ANIME LE "PREMIER QUART" DEPUIS LE 15 JANVIER 1979.

Née à Charleroi, en Belgique, à 60 km de Bruxelles (entre les années 1949 et 1953...), elle a quitté son pays natal il y a 12 ans.

Notre nouvelle animatrice aime beaucoup la musique et les voyages.

Nadine est au service de Cksb depuis octobre 1972, comme discothécaire. Sa grande réalisation, avant de quitter la discothèque, fut d'aider à l'implantation du système de codage par ordinateur pour ce service, en mai dernier.

Le "PREMIER QUART" est réalisé par Yves André.

BONNE CHANCE, Nadine!

Palmares Pulsation

du 15 au 31 janvier 1979

1.	LES AILES DES HIRONDELLES	Zachary Richard
2.	AIMER D'AMOUR	Boule Noire
3.	L'ENVOL DES SINGES LATINS	Maneige
4.	PREMIER JOUR	Marie-Claire Séguin
5.	O.K. L'HIVER	Guy Trépanier
6.	L'ENFANCE	Isabelle Mayereau
7.	LES P'TITS COEURS	Manuel Breault et Jean-Pierre Fréchette
8.	CE SOIR ON DANSE A NAZILAND	Nanette Workman
9.	EQUINOXE 5	Jean-Michel Jarre
10.	KATOBOLO	Robert Charlebois
11.	LES DELICES DE HOLLYWOOD	Véronique Sanson
12.	LE CHANT DU SOUTERRAIN	Octobre
13.	LE MOT AMOUR	Maxime Leforestier
14.	LE CHEMIN DES 3 MAISONS	Georges Langford
15.	L'ENNUI CHERCHE UN AMOUR	Pagliaro
16.	MICHEL	Patsy Gallant
17.	LES AMOURS SANS LARMES	Julien Clerc
18.	TRINQUONS NOS VERRES	Alan Stivell
19.	TROP TARD	Toulouse
20.	MON COEUR	Il Etait Une Fois



CKSB - 1050

ÉCHOS DE LA RIVIÈRE ROUGE

- Lundi à 19 h 00 -

Ti-Noir annonce son mariage. Tout semble pour le mieux dans le meilleur des mondes, puisque les deux familles "se sont raccommodées", et le mariage décidé.

N'est-ce pas là, l'occasion rêvée pour faire la fête, s'amuser et... giguer un peu?...

Une réalisation signée: Marcel Collet.



DIMENSION J
- LUNDI À 19 H 30 -

"C'est beau la jeunesse"



- Thème de l'émission et titre d'une courte dramatique qui traite des problèmes des adolescents dans les villages. Cette dramatique, écrite par Irène Mahé, sera suivie d'une discussion.
- En seconde partie: de la musique Folk avec Pierrette et Christian Laroche.

Une réalisation de Gilles Paquin.

DIMANCHE À 15 H 00

Suivez en direct "l'Orange Bowl" de Miami
le XXIIIe **SUPER BOWL**
opposant les **STEELERS DE PITTSBURG**
aux **COW-BOYS DE DALLAS**

AUX BEAUX DIMANCHES À 21 H 00
"LES CAPRICES DE MARIANNE"

Une comédie dramatique en deux actes d'Alfred de Musset.



Jaloux et soupçonneux, le vieux juge Claudio fait surveiller étroitement sa jeune épouse Marianne. Coelio, désespérément amoureux de cette coquette, demande conseil à son ami Octave. Ce dernier, aussi capricieux et inconstant que sa cousine Marianne, croit cependant celle-ci quand elle lui dit le préférer à Coelio.

Suivant le conseil d'Octave, Coelio se rend donc une nuit sous le balcon de Marianne afin de lui déclarer enfin son amour. Mais Marianne, sachant que son mari a fait dresser une embuscade près de sa chambre, s'écrie dans la nuit: «Fuyez Octave». Alors Coelio, le coeur brisé, persuadé qu'il a été trahi par son meilleur ami, désespéré, se laisse passivement tuer. Type même de la femme éternellement volage et inconstante, Marianne, qui vient de constater son erreur, voudrait bien maintenant se donner à son cousin qui, incapable d'oublier son ami, la dédaigne...

Adaptation pour la télévision: Paul Buissonneau. Réalisation: Roger Fournier.

JEUDI À 19 H 00: GÉNIES EN HERBE

Encore une fois cette semaine, l'équipe de La Broquerie affrontera celle de Sainte-Anne.



EN DIRECT SUR VOS ECRANS CETTE SEMAINE

CBWFT

SAMEDI

20 janvier

8:00 L'ÉCOLE DE SKI DE RANDONNÉE SUN LIFE
De Banff.
8:30 PASSE-PARTOUT
Emission du ministère de l'Education du Québec.
9:00 CANDY
''Le Kidnapping''.
9:30 KARINO
''La Victoire''. Karino prend part au championnat de Pologne.
10:00 MORDICUS
Début.
''L'Explosion.''. Film documentaire réalisé par Louis Ricard. Rech.: Louise Spickler. Les expériences de différents clubs de jeunes québécois.
10:30 LES HÉROS DU SAMEDI
''Volleyball'' chez les filles. Au Cegep d'Ahuntsic. Animateur: Claude Quenneville. Analyste: Denis Servant. Réal.: André Latour.
11:30 TELEJEANS
12:00 C'ÉTAIT UN QUÉBÉCOIS EN BRETAGNE, MADAME
Documentaire réalisé par Pierre Perreault. Tout peuple malheureusement doit arriver un jour à un point zéro. Après un tour en Bretagne, Haulisse Lalancette arrive à une conclusion peu rassurante pour les Bretons: aujourd'hui les gens gagnent de l'argent mais ne savent plus vivre (ONF).
13:00 LA COURSE AUTOUR DU MONDE
13e semaine
14:00 FEMME D'AUJOURD'HUI
15:00 DÉCLIC
Spectacle de mime décrivant de façon originale le monde qui nous entoure. ''Les Briques'
15:30 CINÉ-JEUNESSE
Barbara, la belle à la longue natte. Conte réalisé par Alexandre Roou, avec M. Pougovkine, G. Millar et A. Koubatsky. Un petit star promet au génie des eaux de lui accorder la moindre chose qui ne serait pas inscrite à l'inventaire. Il ignore que la tsarine vient de lui donner un fils... **Les Brigands trompés.**
17:00 BAGATELLE
18:00 HEBDO-SAMEDI
19:00 LA SOIRÉE DU HOCKEY
Au Forum de Montréal, les Flyers de Philadelphie rencontrent les Canadiens.
21:30 À CAUSE DE MON ONCLE
22:00 SON DES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23:00 LES AFFAIRES DE L'ÉTAT
Le Parti libéral.
23:10 CINÉMA
La Statue en or massif (The Oscar). Drame réalisé par Russell Rouse, avec Stephen Boyd, Elke Sommer et Tony Bennett. Alors que sa popularité est à la baisse, un comédien apprend qu'il a été retenu comme candidat pour un Oscar. Il fait tout pour obtenir la récompense en créant de toutes pièces un scandale qui devrait attirer la sympathie (USA 65)
1:20 CINÉ-NUIT
Les Caïds. Drame réalisé par Robert Enrico, avec Serge Regiani, Juliet Berto, Patrick Bouchitey, Jean Bouise et Michel Constantin.

DIMANCHE

21 janvier

8:30 PASSE-PARTOUT
9:00 WICKIE
9:30 GRISU, LE PETIT DRAGON
La vie de deux dragons: le père, Fumé, est heureux de son sort contrairement à son fils, Grisu, qui veut changer le monde et qui se montre rebelle. ''Le Roi de la marine''.
9:45 UNE FLEUR M'A DIT
10:00 LE JOUR DU SEIGNEUR
De l'église Saint-Jean, à Montréal, célébration oecuménique à l'occasion du Dimanche de l'Unité. Présentateur: père Emile Legault. Réal.: André Simard.
11:00 COMME DES CHIENS EN PACAGE
Documentaire réalisé par Richard Desjardins et Robert Mondori. A l'occasion du 50e anniversaire de Rouyn-Noranda, des vieux racontent le début de ces villes axées sur les mines de cuivre.
12:00 LA SEMAINE VERTE
13:00 INITIATION À LA MUSIQUE
''Stucture d'une composition''. Animateur et chef d'orch.: Mario Deschênes. Réal.: Jacqueline Léveillée (dernière)
13:30 AUX FRONTIÈRES DU CONNU
L'Informatique (2e de 4). ''L'Ordinateur qui parle''. Des laboratoires essaient de reproduire la voix humaine à l'aide de synthétiseurs. Invités: Philippe Salzedo, Centre international de recherche de calcul électronique (CIRCE), Université de Paris; René Carré, Université de Grenoble; Jean-Sylvain Liénard, Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénierie, Université de Paris. Narration: Marc Fillion. Interviewer: Paul-Emile Tremblay. Réal.: Jean Martinet.
14:00 HEBDO-DIMANCHE
Le XIIIe Super Bowl met aux prises les champions des Conférences américaine et nationale. Reporter sportif: Raymond Lebrun. Commentateur: Jean Séguin. Animateur en studio: Serge Arsenault. Réal.: Julien Dion.
18:30 EN ROUTE
19:00 SECOND REGARD
''Information religieuse'', avec Yves Blouin. Réal.: Lucien Létourneau. — ''Bilan des événements''.
20:00 LES BEAUX DIMANCHES
Faut voir ça: Donald Lautrec (2e de 4). ''La Télévision''. Invités: Angèle Arsenault, Jacques Desrosiers, Renée Claude, Diane Tell et Marc Legault. Danseurs: le groupe Shaka. Réal.: Jean-Jacques Sheitoyan.
21:00 LES BEAUX DIMANCHES
Les caprices de Marianne.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
22:45 SPORT-DIMANCHE
23:00 CINÉMAGAZINE
''Le Cinéma par ceux qui le font''. La situation du cinéma en France, en Italie, en Afrique et en Amérique du Sud, vue par des réalisateurs et des comédiens. Chronique de films.
24:00 D'HIER A DEMAIN
Gaston Miron. Documentaire réalisé par Roger Frappier. Gaston Miron, le plus Québécois de nos poètes, parle du déroulement, de la résolution de l'action et de la réflexion.

LUNDI

22 janvier

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES ORALIENS
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 UNE FENÊTRE DANS MA TETE
10:15 VIRGINIE
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Décoration d'intérieur''
11:00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
11:30 HAROLD LLOYD•
12:00 VERS L'AVENTURE
Histoire d'un garçon, Mebratu. ''James''.
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
L'alimentation chez les adolescents.
14:30 D'AMOUR ET D'EAU FRAÎCHE
De Sherbrooke.
15:30 AU JARDIN DE PIERROT
15:45 LES CHIBOUKIS
16:00 BOBINO
16:30 LE GUTENBERG
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 ÉCHOS DE LA RIVIÈRE ROUGE
3e d'une série de 10 émissions d'une ½ heure chacune, évoluant autour d'une famille métisse. Réal.: Marcel Collet.
19:30 DIMENSION J
Une émission faite pour et par les Jeunes. ''C'est beau la jeunesse''. Réal.: Gilles Paquin.
20:00 TERRE HUMAINE
Téléroman de Mia Riddez-Morisset. Avec Jean Duceppe, Guy Provost, Dorothy Berryman, Serge Turgeon Marjolaine Hébert, Robert Desroches et Roger Guertin. Antoine convoque une assemblée d'urgence afin de voter pour ou contre le projet de Laurent Dantin. Réal.: Yvon Trudel.
20:30 PAPA, CHER PAPA
Avec P. Gargill, Dawn Adams, Noël Dyson, Natasha Pyne et Anne Holloway.
21:00 TELE-SELECTION
Angoisses: Disparition mystérieuse: (Comme Out Wherever You Are). Suspense réalisé par John Sighel, avec Linda G. George, Peter Geffrey, Colette O'Neil et John Carson. Au lendemain de son arrivée dans un hôtel, une Américaine demande au gérant s'il n'a pas vu sa cousine. Sidéré, le gérant lui affirme qu'elle est arrivée seule la veille. La jeune fille fait appel à la police (Brit.).
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 LES NOUVELLES DU SPORT
23:20 AUX FRONTIÈRES DU CONNU
Reprise de l'émission du dimanche 21 janvier à 13 h 30.
23:50 UN PAYS, UN GOÛT, UNE MANIÈRE
''Les Sucres: les façons de sucre''. Au XIXe siècle, les techniques d'entaillage, de cueillette de la sève, de transport, d'ébullition. Les ''sucres'' vont passer dans les moeurs.
24:20 LES BRIGADES DU TIGRE
''Bonnot et Cie''. 1913 — Apprenant qu'il n'en a que pour six mois a vivre, Liébert, un des derniers survivants de la bande à Bonnot s'évade de prison.

MARDI

23 janvier

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
9:30 PASSE—PARTOUT
10:00 ANIMAGERIE
Le loup (dernière de 5).
10:15 MINUTE MOUMOUTE!
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Le Meuble'', avec Jean-Pierre Bellemare. ''Finition du meuble''.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
''Cuisine: suprême de poulet''.
11:30 LE MONDE EN LIBERTÉ
''Bêtes de la Malaisie''.
12:00 LASSIE
''La Séparation'' (5 de 7).
12:30 LES COQUELUCHES
Réal.: Jean Boisvert.
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINÉMA
L'âne et la rose.
16:00 BOBINO
16:30 LES CONTES ORIENTAUX
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: national
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 LE MONDE DE DISNEY
20:00 GRAND PAPA
20:30 JAMAIS DEUX SANS TOI
Téléroman de Guy Fournier. Avec jean Besré, Angèle Coutu, Valérie Gagné et Stéphane l'Ecuyer. ''Le Dîner aux chandelles''. C'est l'anniversaire de mariage de Francine et Rémi. Un dîner en tête-à-tête s'annonce. Réal.: R. Guay.
21:00 TELEMAG
Animateur: Pierre Nadeau. Rech.: Claudette Bastien-Lenihan. Reporters: Gilles Gougeon, Patrice Julien, René Mailhot, Daniel Pinard, Madeleine Rousseau et Richard Vigneault. Réal.: Nicole Aubry, Pierre Charlebois, Normand Gagné, Pierre Leduc, Huguette Pilon, Marc Renaud, Jean Saint-Jacques, Hélène Saint-Martin. Coord.: Micheline Di Marco.
22:00 L'ENFANCE A VIVRE
''La Vie avant la vie ou la Vie intra-utérine''. Comédiens: Katherine Mousseau et Robert Maltais. Narrateur: Albert Millaire. Rech. et texte: Marie-Francine Hébert. Réal.: Jean-Guy Benjamin.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 RENCONTRES
Invité: Amin Fahim, avocat et journaliste égyptien. Ce qu'est l'Eglise copte dont les membres se réclament comme les descendants des anciens Egyptiens. Int.: Marcel Brisebois. Réal.: Raymond Beaugrand-Champagne.
23:50 PROPOS ET CONFIDENCES
Pierre Bertin se raconte (1re de 2). Réal.: Jean Faucher.
24:20 CINÉMA
Trois fantômes à la page (The Spirit Is Willing). Comédie réalisée par William Castle, avec Sld Caesar, Vera Miles et Barry Gordon. Un couple et leur fils viennent passer leurs vacnces en Nouvelle-Angleterre. La maison est hantée. Les parents attribuent c es troubles à leur fils avec qui ils sont en constant conflit (USA 67).

MERCREDI

24 janvier

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 L'EVANGILE EN PAPIER
''L'enfant prodigue''.
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 TAM TAM
10:15 YOU HOU
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Périnatalité'', avec Nicole Hébert-Marchand.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
Un coucou Marocain.
11:30 MON PAYS, MES AMOURS
''Un Portugais, c'est ça''. Des Montréalais d'origine portugaise nous confient les caractéristiques de leur ethnie.
12:00 TOUMAI
''Les éléphants n'oublient pas''.
12:30 LES COQUELUCHES
Réal.: Normand Mathon.
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
''Les Nouveaux Commerçants''.
14:30 LE TEMPS DE VIVRE
Avec des pensionnaires de la Résidence de l'Estrie.
16:00 BOBINO
16:30 LE GRENIER
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 HEBDO
Une page de l'actualité manitobaine animée par Maurcie Auger.
19:30 LA PETITE PATRIE
Murielle est au lit.
20:30 HORS SÉRIE
Au plaisir de Dieu. D'après le roman de Jean d'Ormesson. Avec Jacques Dumesnil, France Lambiotte, Elisabeth Janvier et François Maistre. Histoire d'une famille d'aristocrates. [**2e de 10**]: ''La Curée''. 1910. Le départ de Paul pour Paris où il doit entrer dans les affaires de son beau-père semble, pour le duc, la première fissure familiale. 1914. C'est la curée humaine en Europe. Réal.: Robert Mazoyer.
21:30 SCENARIO
Ariane. Dramatique
3e de 4.
22:00 SCIENCE-REALITE
''Qu'est-ce que la douleur?'' Invités: les docteurs Pierre Molina-Negro, neuro-chirurgien à Notre-Dame; Claude Saint-Laurent, psychanalyste; Patricia Girard, physiothérapeute, à l'hôpital du Haut-Richelieu: Ronald Malzack, psychologue, Centre de traitement de la douleur à l'Hôpital général de Montréal: Michel Chrétien, endocrinologue. Recherche et interviews: Solange Gagnon. Animateur: Donald Dodier. Réal.: Karl Parent.
22:30 LE TELEJOURNAL
23:10 NOUVELLES DU SPORT
23:20 REFLETS D'UN PAYS
De Québec. ''Au temps des goélettes''. La dernière goélette à flotter sur le St-Laurent fait son ultime voyage. Invités: le propriétaire, Fernand Gagnon, et le capitaine Gérard Harvey. Rech.: Michelle Pérusse. Anim.: Marie Savane. Réal.: Constance Paré.
24:20 CINÉMA•
Hiroshima, mon amour. Drame réalisé par Alain Resnais, avec Emmanuelle Riva, Eiji Okaka et Stella Dassas.

JEUDI

25 janvier

9:00 EN MOUVEMENT
''Le cou''.
9:15 LES ORALIENS
La fete de la citrouille.
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 ANIMAGERIE
Le castor (1re de 5).
10:15 MINUTE MOUMOUTE!
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''Artisanat'' avec Carmen Montpetit-Brozeau.
11:00 LES TROUVAILLES DE CLÉMENCE
11:30 TES FILLES, MES GARÇONS
12:00 DEMETAN, LA PETITE GRENOUILLE
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'UJOURD'HUI
Table ronde animée par Aline Desjardins sur le roman de Fernand Ouellette ''Tu regardais intensément Geneviève'' qui raconte l'histoire d'un couple. Réal.: Monique Renaud.
14:30 CINÉMA•
Cadet d'eau douce (Steamboat Bill Jr.) Comédie réalisée par Charles Reisner, avec Buster Keaton, Ernest Torrence, Tom Lewis et Marion Byron. Un homme compte sur son fils pour l'aider à manoeuvrer son vieux steamer malgré le nouveau service par bateau que vient d'inaugurer le banquier de la ville. Le garçon est amoureux de la fille du banquier (USA 28, sous-titré).
16:00 BOBINO
16:30 POP CITROUILLE
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 GENIES EN HERBE
La Broquerie vs Sainte-Anne.
19:30 DU TAC AU TAC
20:00 LE TRAVAIL À LA CHAÎNE
Animateur: Serge Laprade, avec Denis Bergeron. Réal.: Lisette le Royer.
20:30 LES GRANDS FILMS
C'est arrivé entre midi et trois heures (From Noon Till Three). Western réalisé par Frank D. Gilroy, avec Charles Bronson, Jill Ireland, Douglas V. Fowley et Damon Douglas. Ayant fait un rêve prémonitoire, un bandit décide de ne pas participer au vol de banque prévu par la bande à laquelle il appartient (USA 75).
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:10 CINÉMA
Madigan: Enquête à Lisbonne (The Lisbon Beat). Drame réalisé par Boris Sagal, avec Richard Widmark, Peter Vanghan et Weston Cavin. une alerte à la bombe oblique l'avion qui transporte Madigan et un prisonnier à faire escale au Portugal. Durant l'inspection de l'appareil. Madigan est pris d'assaut et son prisonnier kidnappé par une bande internationale (USA).
24:45 CINÉ-NUIT
Aventures à New York (The Out of Towners). Comédie réalisée par Arthur Hiller, avec Jack Lemmon et Sandy Dennis. Un homme part de l'Ohio avec sa femme pour se rendre à New York en vue d'une promotion. Il rêve déjà d'une vie luxueuse.

VENDREDI

26 janvier

9:00 EN MOUVEMENT
9:15 LES 100 TOURS DE CENTOUR
Le film de Picot.
9:30 PASSE-PARTOUT
10:00 LA BOITE A LETTRES
10:15 VIRGINIE
Le Pic-bois.
10:30 MAGAZINE-EXPRESS
''La Femme dans ses différents âges'', avec le Dr André Aubry.
11:00 ENVIRONNEMENTS
Début
Emission du Conseil des ministres de l'Education. ''Le Monde naturel''.
11:30 AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL
Le petit garçon aux cerfs.
12:00 PRINCE NOIR
Argent de poche.
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TÉLÉJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
Réal.: Jacques de Varennes, Québec.
14:30 LES ATELIERS
D'Ottawa. Réal.: Patricia Ely.
15:30 FANFRELUCHE
16:00 BOBINO
16:30 ES-TU D'ACCORD?
17:00 L'HEURE DE POINTE
18:00 CE SOIR: National
18:30 CE SOIR: Régional
19:00 IL ÉTAIT UNE FOIS... L'HOMME
Dessins animés réalisés par Albert Barillé. L'histoire de l'homme, des origines de la vie jusqu'à nos jours. ''Le Siècle de Périclès''.
19:30 BONJOUR, COMMENT MANGEZ-VOUS?
Animateur: Michel Mongeau. Narrateurs: Véronique Le Flaguais et Ronald France. Entr.: Nicole Benoit. Marionnettiste: Pierrot Gélinas. Rech. et textes: Danièle Simpson, Sheila Burke et Christiane Duchesne. Réal.: Alain Godon et Pierre Rose. Prod.: Gilles Sainte-Marie et Associés inc., en collaboration avec le ministère de la Santé et Radio- Canada. ''La Croissance''.
20:00 LES AMIS DE MES AMIS
Documentaire réalisé par Daniel Bertolino
20:30 VEDETTES EN DIRECT
Invité: Jairo. Réal.: Marcel Brisson.
21:00 SOUS LE SIGNE DU LION•
21:30 CONSOMMATEURS PLUS
Reportage sur la Beauce, région économique privilégiée du Québec; analyse de Statistiques-Canada et indice du coût de la vie; enquête sur les effets de l'utilisation de l'essence sans plomb et test sur les lames de rasoir.
22:30 LE TÉLÉJOURNAL
23:20 NOUVELLES DU SPORT
23:20 CINÉMA
Le Baiser papillon (I Love You, Alice B. Toklas). Comédie réalisée par Hy Averback, avec Peter Sellers, Leigh Taylor-Young et Joyce Van Pattern. Un avocat a un frère qui vit en milieu hippie avec une amie. A l'occasion du décès d'un ami commun, l'avocat va annoncer la nouvelle à son frère (USA 68).
1:05 CINÉ-NUIT
Le Canardeur. (Thunderbolt and Lightfoot). Drame réalisé par Michael Cimino, avec Clint Eastwood.

Décision du C.R.T.C. . . .

(suite de la page précédente)

semblable; et les prix payés par Bell Canada au Canada, pour une partie ou pour la totalité du matériel fabriqué par la NTI seront, dans tous les cas, égaux ou inférieurs aux prix payés par tout autre client du Canada (y compris la NTL) pour du matériel semblable.

Le C.R.T.C. retiendra les services d'un bureau de comptabilité qui produira un rapport indiquant si on s'est conformé ou non aux principes susmentionnés.

Le besoin en matière de revenu

A l'appui de sa demande de taux de rendement de 13,9 p.c. des actions en 1979, Bell Canada a estimé que les augmentations de tarifs proposées lui apporteraient des revenus additionnels de $398,9 millions en 1979. Les frais d'exploitation totaux ont été évalués à $2 025,1 millions pour 1979, ce qui représente une augmentation de $229,8 millions par rapport à 1978.

Revenus

Bell Canada a évalué ainsi ses revenus pour 1979:

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Service local	$1 298 482 000	$1 602 202 000
Service interurbain	1 198 137 000	1 293 317 000
Divers/Net	78 044 000	76 226 000
Revenus totaux	$2 574 663 000	$2 971 745 000

Pour ce qui est de la précision des prévisions de revenus de Bell Canada, la preuve indique qu'au cours de la période 1971 à 1977 les revenus réels de la Compagnie s'écartaient en moyenne de 2 p.c. de ses prédictions, écart que l'on ne peut considérer déraisonnable.

Par conséquent, le C.R.T.C. s'en tiendra à ces évaluations lorsqu'il surveillera les revenus de la Compagnie chaque mois. S'il relève des écarts importants, il réouvrira le débat sur la question des revenus projetés de Bell Canada et des conséquences de tout changement éventuel au moment de la revue annuelle du programme de construction.

Dépenses

Le C.R.T.C. considère que l'emploi de certains indices clés permettant de mieux comparer le rendement des différentes compagnies de téléphone aurait été à l'avantage de Bell Canada lors du contre-interrogatoire à l'audience publique. Il lui ordonne donc de déposer une proposition relative au choix d'indicateurs qui permettraient ce genre de comparaison et d'évaluation.

A part ces préoccupations, le C.R.T.C. conclut, d'après les preuves présentées, que les évaluations des dépenses pour 1979 ne sont pas déraisonnables, compte tenu de ses observations concernant la dépréciation, les impôts et une publicité du genre "Bell Commitment" qui vise plutôt à bâtir une bonne image de Bell Canada et de son personnel qu'à informer le public des services offerts.

Le besoin en matière de revenu net

La requérante a évalué ainsi sa composition du capital:

	Sans hausse de tarifs	Avec hausse de tarifs
Dette	$3 032 600 000 (50,7%)	$2 857 300 000 (47,6%)
Actions privilégiées	366 400 000 (6,1%)	366 400 000 (6,1%)
Actions ordinaires	2 583 800 000 (43,3%)	2 779 100 000(46,3%)
Capital total	$5 982 800 (100%)	$6 002 800(100%)

Pour calculer les besoins révisés en matière de revenus, en se basant sur un taux de rendement des actions ordinaires de 12 p.c., le C.R.T.C. s'est surtout fondé sur les chiffres de Bell Canada, y compris les prévisions de revenus, le capital en actions privilégiées et le ratio d'endettement " avec les tarifs". En ce qui concerne le capital total, basé sur une diminution de $28 millions du programme de construction en 1978, le C.R.T.C. l'évalue à $5 975 millions pour 1979. Selon ses prévisions, les revenus supplémentaires nécessaires pour obtenir un taux de rendement des actions ordinaires de 12 p.c. s'élèvent à $248 millions, montant qui proviendra des augmentations de tarifs.

Pour obtenir ces chiffres, le C.R.T.C. a tenu compte des revenus nets provenant de BCI et de Télé-Direct, de la proportion au prorata des revenus totaux nets pour 1979 du contrat avec l'Arabie Saoudite, des revenus additionnels prévus qui découlent de la part des augmentations des revenus du Réseau téléphonique transcanadien provenant à Bell Canada, et des dépenses accrues de Bell Canada dues à la Loi sur l'évaluation immobilière du Québec.

Révisions aux tarifs de Bell Canada

Considérations d'ordre général

Lors d'une requête d'augmentation générale de tarifs, pour savoir si les tarifs proposés pour des services spécifiques sont justes et raisonnables, il faut évaluer comment le fardeau des revenus supplémentaires approuvés devrait être réparti entre les services de Bell Canada.

Or le C.R.T.C. manque de renseignements sur certains facteurs importants au processus d'établissement des tarifs: vide de détails concernant les prévisions de revenus pour les services que Bell Canada assure; aucun renseignement sur les effets de l'élasticité des prix, y compris les diminutions de revenus éventuelles de la plupart des services pour lesquels Bell Canada propose des augmentations de tarifs importantes; aucune preuve que Bell Canada a tenu compte des effets d'élasticité croisée sur les revenus résultant des modifications de la relation entre services (comme le service interurbain et les voies téléphoniques inter-circonscriptions) en ce qui concerne les tarifs.

Le C.R.T.C. prend note cependant que Bell Canada développe sa capacité d'analyse quantitative des caractéristiques de la demande pour les services primaires locaux, les services de poste supplémentaire et les services auxiliaires; qu'elle élabore, en ce qui a trait aux ventilations des revenus pour les différents services, une formule de base qui lui permettrait de fournir des renseignements dès le dépôt d'une requête tarifaire générale; qu'elle a accompli des progrès considérables, par rapport à sa demande de 1977, en vue d'expliquer avec précision ses hausses de tarifs.

Tout de même, Bell Canada a proposé sans justification de nombreuses révisions à ses structures en vigueur, et elle n'a pas tenu à jour des dossiers adéquats donnant une idée exacte des effets réels sur les revenus qui découlent des révisons de tarifs du service interurbain automatique, des indicatifs spéciaux de facturation, de la non-inscription à l'annuaire, etc.

Services concurrentiels

Les services concurrentiels sont de deux catégories: les offres de réseau et d'installations, exemptées des augmentations de tarif parce qu'il s'agit de services offerts par le Réseau téléphonique transcanadien, et non exclusivement par Bell Canada; et le matériel terminal, généralement exempté de toute augmentation de tarif en raison de la nature de ce marché, une hausse des prix pouvant, selon Bell Canada, entraîner une diminution de revenus.

Vente de matériel

Notant le nombre accru de ventes directes ou d'arrangements de location, avec option d'achat, de matériel de télécommunications comme les terminaux de données, les téléphones et les radios SRG, le C.R.T.C. se préoccupe du financement indirect par d'autres clients, de l'équité des arrangements de vente en ce qui concerne les clients et les fournisseurs de Bell Canada, et de la comptabilité des coûts et des revenus rattachés à ce matériel. En conséquence, il exige que Bell Canada dépose les tarifs et les analyses économiques de tout le matériel vendu directement ou par un arrangement de location avec option d'achat.

Frais autres-lignes

Les frais autres-lignes qui s'appliquent lors d'appels interurbains entre le territoire de Bell Canada et un territoire desservi par des compagnies adjacentes du Québec (Québec Téléphone, Télébec Ltée, Sotel) s'ajoutent au tarif d'appel parcourant la même distance dans le territoire de Bell Canada, ce qui donne le tarif inter-territoire.

Les accords entre Bell Canada et les compagnies adjacentes doivent être justes pour les abonnés des deux compagnies. Toutefois, le C.R.T.C. considère que la négociation d'un accord de partage des revenus tenant compte de ce qu'il en coûterait à chaque compagnie pour offrir le service d'appel interurbain sur les voies d'acheminement concernées, permettrait de mieux réaliser cette justice que ne le font les frais autres-lignes. Il croit, avec le Conseil des commissaires du transport, qu'il faut déplorer l'usage des frais autres-lignes par rapport au trafic interurbain. De plus, considérant que les tarifs qui contiennent des frais autres-lignes ne satisfont peut-être pas aux exigences des articles 321 (1) et (2) de la Loi sur les chemins de fer, il demande à Bell Canada de déposer des révisions de tarifs qui élimineront ces frais, et des plans de révision des accords de partage des revenus provenant du trafic échangé entre elle et les compagnies adjacentes.

Hôpitaux et autres lieux fournissant le logement temporaire

La Ontario Hospital Association (OHA), qui représente 350 hôpitaux et établissements de santé, a présenté lors de l'audience régionale à Toronto un mémoire qui s'attachait particulièrement aux révisions de tarifs proposées par Bell Canada pour les services utilisés massivement par les hôpitaux, de même qu'aux tarifs des téléphones des chambres des malades. Observant que Bell Canada reconnaît la nécessité de catégories de service tenant compte des caractéristiques spéciales des hôtels et des motels, l'OHA a suggéré qu'il en soit de même pour les hôpitaux.

Le C.R.T.C. est enclin à considérer les hôpitaux et autres établissements fournissant le logement temporaire comme une catégorie distincte d'utilisateurs semblable aux hôtels et aux motels. Quant aux tarifs demandés pour les services téléphoniques, il est d'avis qu'on devrait en principe ne faire aucune distinction entre les personnes résidant dans un endroit en permanence et celles qui résident temporairement. De plus, il conviendrait de distinguer les tarifs des téléphones employés par l'administration d'un établissement et ceux des téléphones en usage par les résidents temporaires de cet établissement.

Services primaires

Le C.R.T.C. accepte que le tarif d'une ligne commerciale locale soit de 2 à 3 fois plus élevé que celui d'une ligne résidentielle locale, parce que ceci permet de porter à son maximum l'accès au service téléphonique résidentiel de base, et que les dépenses en service téléphonique sont légalement déductibles de l'impôt sur le revenu pour les usagers du service commercial. Mais il a décidé de réduire les augmentations de tarif proposées pour les deux groupes d'usagers, tout en accentuant un peu plus que proposé par Bell Canada la différence entre eux: l'augmentation du service résidentiel de base sera donc de 5 p.c., et celle du service commercial, de 10 p.c. Il justifie sa décision par les faits suivants: les clients du service commercial sont responsables de la majorité de la demande en matière de services interurbains, et d'une grande partie des composantes de la demande de commutation de centraux; les abonnés du service résidentiel, qui ont fait un effort conscient pour garder au plus bas le coût de leur service téléphonique doivent supporter la moindre part du fardeau de l'augmentation des tarifs, dans le contexte inflationniste actuel.

Préoccupé des conséquences des coûts du service téléphonique pour les petites entreprises, le C.R.T.C. soutient avec elles que les augmentations de tarifs doivent être moins élevées dans le cas de leurs lignes commerciales individuelles, que dans celui du PBX et du Centrex qu'utilisent les grandes entreprises. Il autorise donc une augmentation de 15 p.c. pour les services PBX, mais de 10 p.c. seulement pour les services commerciaux primaires.

(suite de la page précédente)

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat

Décision du C.R.T.C....

(suite de la page précédente)

Postes supplémentaires

Etant donné que le service résidentiel de postes supplémentaires fournis sous contrat est beaucoup plus facultatif que le service résidentiel de ligne individuelle, les augmentations de tarif pour les services de postes supplémentaires doivent être plus élevées que pour les services de base. Le C.R.T.C. autorise donc une augmentation de 10 p.c. pour les postes supplémentaires des résidences et hôtels, et de 15 p.c. pour les postes supplémentaires des établissements commerciaux.

Services auxiliaires

Les services auxiliaires comprennent une gamme étendue de services comme le PBX, les frais de millage local, l'assistance annuaire et les téléphones Contempra. Bell Canada a proposé une augmentation de tarifs de 28 p.c. pour la plupart d'entre eux. En raison du fait qu'il s'agit de services commerciaux ou facultatifs, le C.R.T.C. approuve une augmentation de 15 p.c., sauf les deux cas suivants: le traitement des frais de millage local sera semblable à celui des lignes commerciales individuelles, et donc les augmentations ne seront que de 10 p.c.; quant à l'échelon A des services SL-1 et Pulse, il approuvera des tarifs selon l'année du début du service qui, basés sur une augmentation uniforme de 15 p.c., seront déposés à nouveau par Bell Canada.

Frais de service

Le C.R.T.C. approuve les tarifs proposés pour les frais de service, tout en soulignant les deux points suivants: les nouveaux frais proposés de $17 pour une modification à l'inscription dans l'annuaire téléphonique sont un tarif raisonnable, car Bell Canada encourt des coûts additionnels pour assurer ces services; il accepte la proposition de Bell Canada visant à éliminer complètement les frais de service pour un changement du service interurbain planifié à temps plein (WATS) au service chronométré.

Autres modifications tarifaires

Le C.R.T.C. ordonne que Bell Canada dépose les tarifs nécessaires pour que les clients du service résidentiel, qui possèdent des téléphones à fiche, puissent tirer partie des frais de service inférieurs rattachés aux téléphones supplémentaires et aux autres travaux, s'ils choisissent de profiter des installations Téléboutique / Phonecentre.

Il ordonne à Bell Canada, lors de la réduction des tarifs des courtes distances pour le service des canaux téléphoniques inter-circonscriptions, de déposer des révisions de tarifs qui maintiendraient sa relation tarifaire avec les tarifs des messages interurbains automatiques.

Conformément à la méthode employée dans le cas du millage local, il demande à Bell Canada de réviser ses tarifs pour qu'une hausse de 10 p.c. s'applique dans le cas des canaux locaux de téléimprimeur et de données.

Conformément à la méthode adoptée dans le cas des lignes PBX, il exige que Bell Canada présente des révisions de tarifs qui donneront lieu à des augmentations de 15 p.c. dans le cas des lignes d'accès de systèmes d'informatiques.

Questions de procédures et questions connexes

Le processus d'information

Les audiences sur les tarifs supposent nécessairement la divulgation d'une grande quantité de renseignements sur lesquels se fonde le C.R.T.C. pour tirer certaines conclusions: les documents se trouvant dans la demande, les documents d'appui, les réponses de la requérante aux questions écrites, les notes sténographiques des délibérations y compris les dépositions des témoins, les pièces déposées aux audiences.

Or trop souvent il y a chevauchement des questions provenant de différents intervenants, des réponses incomplètes ou inadéquates de la part de la requérante, etc., toutes choses contraires aux objectifs du processus de réglementation.

Le C.R.T.C. se propose donc d'élaborer, à partir des dossiers des requêtes de hausses tarifaires qu'il a entendues, un ensemble exhaustif des questions écrites, qu'il entend publier en même temps que ses directives sur la procédure relatives aux requêtes de hausses tarifaires.

Commentaires dans les média

Il est nécessaire que les parties imposent une certaine retenue à leurs commentaires à caractère partisan des questions étudiées à une audience publique. Car leurs intérêts ne sont pas servis par le débat, conduit trop librement dans la presse, des mêmes questions qu'ils présentent simultanément, avec grand soin, et en conformité des règles de droit administratif et de justice naturelle, à l'audience publique. Ceci s'applique à toutes les parties qui ont également intérêt à ce que soit préservé le climat de calme et de réflexion de l'audience, condition essentielle pour que soient rendues les décisions justes et défléchies.

L'adjudication des frais

Même si le projet de nouvelles règles de procédures du C.R.T.C. présenté au début de 1978 n'avait pas reçu l'approbation finale, le Conseil a décidé de mettre en application l'une des clauses du projet. En vertu de cette clause, le Conseil a décidé d'accorder l'adjudication de leurs frais à certains intervenants à condition qu'ils représentent un nombre considérable d'abonnés, qu'ils aient participé à l'audience de façon sérieuse et aient contribué à une meilleure compréhension des questions étudiées, et qu'ils ne possèdent pas les fonds leur permettant de participer à l'audience.

Ainsi, le C.R.T.C. a ordonné à Bell Canada de rembourser les frais en tout ou en partie de l'Association des consommateurs du Canada, de la Wa-Wa-Ta Native Communications Society, de M. Carlyle Gilmour, du groupe Action Bell Canada et de l'organisation anti-pauvreté, Inuit Tapirisat du Canada, Taquamiut Nipingat Inc. et M. S. A. Rowan.

Ces textes sont fournis par le Secrétariat d'Etat







Alimentation

Caramels aux flocons d'avoine

1 paquet de biscuits réfrigérés aux flocons d'avoine slice'n bake

1 paquet de 6 oz (1 tasse) de brisures de chocolat au lait ou mi-sucré

1 paquet de 14 oz de caramels

¼ tasse de lait évaporé

½ tasse de noix hachées

Chauffer préalablement le four à 375oF/190oC. Graisser un moule carré de 8 ou 9 pouces. Découper la pâte à biscuits en tranches d'un quart de pouce d'épaisseur et disposer deux tiers des tranches au fond du moule. Faire cuire pendant 10 minutes. (Les biscuits auront gonflé à leur sortie du four). Garnir les biscuits chauds avec les brisures de chocolat.

Dans une casserole, faire fondre les caramels et le lait évaporé. Etaler la moitié du mélange au caramel sur les biscuits. Recouvrir avec les tranches de biscuits qui restent. Remettre au four et faire cuire pendant 15 à 20 minutes jusqu'à ce qu'ils soient brun doré.

Etaler le mélange aux caramels fondus qui reste sur les biscuits et garnir de noix. Laisser refroidir. Donne 24 carrés.

Biscuits bonbons

1 paquet de biscuits réfrigérés slice'n bake, n'importe quelle saveur

3 tablettes (31 g chacune) de chocolat au lait

Garniture:

1 paquet de 6 oz (170 g) de mélange à glaçage blanc

¼ tasse plus 2 c. à soupe d'eau bouillante

2 c. à soupe de jus de cerises au marasquin

½ tasse de noix hachées

½ tasse de cerises, au marasquin égouttées, hachées

Chauffer préalablement le four à 350oF /180oC. Découper la pâte à biscuits selon les instructions de l'emballage. Faire cuire les biscuits à 2 pouces d'intervalle sur une tôle à biscuits non graissée à 350oF/180oC pendant 5 à 7 minutes jusqu'à ce qu'ils gonflent et prennent une teinte brun doré. Retirer du four.

Diviser les tablettes de chocolat en carrés. Placer un carré au centre de chaque biscuit.

Préparer le mélange à glaçage selon les instructions de l'emballage en ajoutant le jus de cerises à l'eau avant de battre. Incorporer les noix et les cerises. Mettre une c. à thé rase de glaçage sur chaque biscuit de façon à recouvrir complètement le chocolat.

Remettre au four; faire cuire 3 à 5 minutes. Laisser refroidir légèrement; retirer de la tôle. Donne 32 biscuits.

Biscuits fromage - cerise

1 paquet de biscuits réfrigérés slice'n bake, n'importe quelle saveur

1 oeuf, jaune et blanc séparés

1 tasse de noix finement hachées

1 paquet de 4 oz de fromage à la crème, ramolli

2 c. à soupe de sucre

¼ c. à thé de zeste de citron râpé

¼ tasse de cerises au marasquin égouttés, hachées

Chauffer préalablement le four à 350oF/180oC. Découper la pâte à biscuits selon les instructions de l'emballage. Faire une boule avec chaque tranche. Tremper les boules dans le blanc d'oeuf légèrement battu et les rouler dans les noix finement hachées.

Les mettre sur une tôle à biscuits; faire un trou dans chaque boulette avec le doigt. Remplir d'½ c. à thé de garniture au fromage et garnir de cerises hachées. Faire cuire 8 à 10 minutes jusqu'à ce que les biscuits soient brun doré. S'il en reste, les réfrigérer. Donne 32 biscuits.

Garniture au fromage:

Dans un petit bol mélangeur battre en crème le sucre et le fromage à la crème. Ajouter le jaune d'oeuf et le zeste de citron; bien mélanger.

LA SFM NOUS INFORME

Tél. : 233-4915
340, boulevard Provencher
Case Postale 145, St-Boniface, Man., R2H 3B4

AVIS IMPORTANT!

A sa dernière réunion régulière, l'exécutif de la Société Franco-Manitobaine a approuvé la résolution suivante:

ASSEMBLÉE ANNUELLE 1979
Motion: **D. Foidart - L. Marchildon**

1. Que les résolutions pour l'assemblée annuelle soient présentées à l'exécutif de la S.F.M. au moins deux semaines avant le congrès annuel (en 1979 - le 25 février).
2. Que celles-ci soient regroupées selon les besoins et classifiées par priorité par l'exécutif.
3. Qu'elles soient publiées dans La Liberté une semaine avant le congrès. (Édition du 1er mars en 1979).
4. Qu'elles fassent partie de la trousse d'information des participants au congrès.
5. Qu'elles soient débattues au congrès selon le système d'intervention: 2 pour - 2 contre.
6. Que l'assemblée ait l'autorité de pouvoir refuser "La question" et de référer ces résolutions à l'exécutif.
7. Que les résolutions non débattues soient référées à l'exécutif après un vote de l'assemblée.
8. Que l'exécutif donne un rapport détaillé sur les résolutions non débattues au congrès annuel suivant.
9. Que tout ce processus soit clairement expliqué à la population par le truchement de La Liberté ainsi que par des lettres personnelles aux présidents des organismes.
10. Que toute résolution présentée par écrit à l'exécutif de la S.F.M. soit signée soit par l'individu ou l'organisme qui la présente.

Cette résolution s'applique dès le prochain Congrès Annuel de la S.F.M. au Centre des Congrès de Winnipeg, 375 avenue York, durant la fin de semaine du 10 - 11 mars 1979.

CETTE RÉSOLUTION A ÉTÉ APPROUVÉE AFIN DE:

- Permettre aux participants à l'Assemblée Annuelle de mieux évaluer les résolutions.
- Faire en sorte que les résolutions soient claires et précises.
- Effectuer un déroulement plus efficace et démocratique de la réunion d'affaires.
- Donner l'occasion à tous les membres et organismes de participer dans l'orientation de la S.F.M. de façon ordonnée et bien pensée.

LA FAMILLE LAROCHE

présente un tout nouveau spectacle;

- Le 19 février à Sainte-Rose-du-Lac et Laurier;
- Le 28 février à Saint-Norbert;
- Le 3 février à Saint-Léon;
- Le 11 février à Saint-Pierre

TOURNOI DE CURLING DE LA SFM!!!
Venez avec nous jouir de l'hospitalité de:

NOTRE-DAME-DE-LOURDES
LES 2, 3 ET 4 FÉVRIER

BONSPIEL PROVINCIAL



Règlement:

1- maximum: 40 équipes
2- les parties sont de 6 bouts (excepté demi-finale et finale)
3- durée maximum 1 h 30 (excepté demi-finale et finale, 2 h 00)
4- les équipes doivent être d'expression française
5- frais d'inscription: $10.00 par participant (ceci inclut le curling, le souper et la danse).
6- le tournoi se divise en trois compétitions
7- Il y aura un 1er, 2e et 3e pour chacune des compétitions
8- date finale pour les inscriptions: le 26 janvier 1979
9- chaque équipe aura au moins un membre de "l'autre sexe"
10- Les équipes de la région de La Montagne joueront leur première partie le jeudi soir 1er février.

Pour plus de détails ou pour vous inscrire, communiquez avec Armand Bédard à la Sfm, tél.: 233-4915.

Postes à combler à l'exécutif de la Sfm.

Elections lors du congrès annuel le 11 mars 1979.
Président
1er vice-président
Deux conseillers

Les membres du Comité de nominations sont:

Michel MacDonald 786-0126 président
Maria Arbez 1-422-8237
Raymond Arcand 949-3195
Norman Collet 233-0210
René Toupin 956-2012

LA FAMILLE PIERRE LAROCHE en concert

Le dimanche 28 janvier 1979
A 14 h 30
Au gymnase de l'école Noël-Ritchot à Saint-Norbert
Entrée: Adultes $2.50 - Age d'or et enfants $1.00

Les billets seront en vente sous peu au Ccfm et à Saint-Norbert, ils pourront être achetés auprès des membres du comité culturel.

Ce concert est organisé par le comité culturel de Saint-Norbert.

Pour plus d'informations, contacter Mme Claudette McDonald au 269-8811.

P.S. Le spectacle des Blés au Vent qui était cédulé pour le mercredi 14 février au gymnase de l'école Noël-Ritchot a été remis à plus tard.

UNE ALIMENTATION POUR LES PERSONNES D'UN CERTAIN ÂGE

Les adultes d'un certain âge ont tendance à prendre du poids plus facilement: ils devraient faire de l'exercice, d'une façon ou d'une autre, tous les jours.

Quand on arrive à un certain âge, on doit choisir avec plus de soin son régime alimentaire. On a encore besoin de tous les aliments de base, mais on peut avoir à réduire le nombre des calories pour éviter un excès de poids.

A mesure que nous avançons en âge, notre activité se ralentit, ce qui signifie que nous avons besoin de moins de calories. Les gens d'un certain âge sont souvent moins actifs physiquement que les hommes et les femmes plus jeunes, ils ne brûlent donc pas les calories aussi rapidement et prennent plus facilement du poids.

Il est recommandé de suivre un régime alimentaire de base qui comporte des aliments riches en protéines tels que les viandes, la volaille et le poisson; des produits laitiers riches en calcium comme le lait et le fromage; des fruits et des légumes qui apportent les vitamines et minéraux essentiels; et des pains et céréales enrichis et de grain entier, qui sont une excellente source d'hydrates de carbone générateurs d'énergie.

Même si vous surveillez votre poids, vous devez consommer tous ces aliments chaque jour: modifiez simplement la quantité d'aliments sans en éliminer aucun.

Comme à tout âge, le petit déjeuner est un repas important. Les adultes, tout comme les enfants et les adolescents, doivent inclure dans leur régime quotidien un petit déjeuner équilibré du point de vue nutritif, qui doit apporter entre ¼ et ⅓ de la ration quotidienne d'éléments nutritifs.

Ce petit déjeuner peut être, par exemple, composé d'un fruit ou d'un jus riche en vitamine C, d'une céréale prête à manger comme les flocons de maïs avec du lait, du pain de grain entier avec une tartinade et une boisson. On peut y ajouter, pour varier un peu, un oeuf ou un morceau de fromage.

Les recherches actuelles indiquent que l'addition de cellulose en plus grande quantité à notre alimentation peut être bénéfique, en particulier pour les personnes âgées. Bien que ces recherches soient encore en cours, on pense qu'une quantité plus importante de cellulose dans notre alimentation pourrait être utile pour prévenir les maladies communes aux sociétés civilisées où la consommation d'aliments riches en cellulose a considérablement baissé: les maladies du gros intestin et les maladies du coeur.

L'une des meilleures sources de cellulose alimentaire est le son de blé, enveloppe externe du grain de blé. Cette partie de la graine contient également la plus grande part des éléments nutritifs du grain non traité, y compris des vitamines et minéraux importants.

Les céréales de son sont une source de cellulose alimentaire efficace et immédiatement utilisable. Beaucoup de fruits et de légumes comme le brocoli, les choux de Bruxelles, le chou, les carottes, les patates douces, la courge et l'aubergine contiennent aussi de la cellulose.

L'excercice est également important pendant l'âge mûr. Même si vous ne pratiquez pas de sports demandant de la vigueur, comme le tennis, faites de l'excercice d'une manière ou d'une autre, tous les jours.

Une alimentation équilibrée qui apporte le nombre de calories nécessaire, une activité physique régulière, voilà qui peut aider les personnes d'un certain âge à être en meilleure santé, plus heureuses et plus actives.



agriculture

La Commission canadienne du blé

Un versement aux céréaliculteurs

La Commission canadienne du blé vient d'annoncer que l'ajustement de fin de campagne sur le blé et l'orge livrés au cours de la campagne 1977-1978 représentait plus de $170 millions, somme qui allait être versée aux producteurs sous la forme d'un versement final pour cette campagne.

L'ajustement de fin campagne se chiffre par $10.07 la tonne (27.4 cents le boisseau) pour le blé roux de printemps no 1 de l'Ouest, $18.10 la tonne (49.3 cents le boisseau) pour le blé dur ambré no 1, $17.31 la tonne (37.7 cents le boisseau) pour l'orge à six rangs no 2 de l'Ouest, $8.01 la tonne (17.4 cents le boisseau) pour l'orge fourragère no 1, et $8.43 la tonne (18.4 cents le boisseau) pour l'orge à six rangs de premier choix no 2 de l'Ouest.

Lorsque la Commission a fait cette annonce, les porte-parole ont souligné que ces ajustements étaient bien de l'argent qui revenait aux producteurs, soit le résultat de la vente de leur grain par la Commission du blé. L'ajustement de fin de campagne s'ajoute à l'acompte versé aux producteurs à la livraison.

Un ajustement de fin de campagne de $10.07 la tonne pour le blé no 1 de l'Ouest, plus un acompte de $110.23 la tonne, veut donc dire que les céréaliculteurs recevront au total $120.30 la tonne ($3.27 le boisseau) pour ce grade, selon la base de Thunder Bay ou de Vancouver. Sur la même base, ils recevront $128.33 la tonne ($3.49 le boisseau) pour le blé dur ambré no 1, $88.39 la tonne ($1.92 le boisseau) pour l'orge fourragère no 1, et $107.18 la tonne ($2.33 le boisseau) pour l'orge à six rangs de premier choix no 2.

La Commission avait dit, il y a un an, qu'elle n'envisageait pas de versement final pour les comptes de mise en commun 1977-78. Toutefois, vu l'augmentation des prix mondiaux et la chute du dollar, un versement final est maintenant possible. Il est tenu compte de la valeur boursière du dollar canadien dans l'établissement des prix à l'exportation.

Aucune déclaration n'a été faite pour l'avoine. Le compte de mise en commun de ce grain n'a pas été fermé en raison des fortes quantités d'avoine livrées au cours de la campagne 1977-78 qui ne sont toujours pas vendues.

Sur le chiffre total de $170 millions, quelque $21.2 millions iront au Manitoba, $110.8 millions à la Saskatchewan et $38.5 millions à l'Alberta.

Un nombre de 331,000 chèques seront émis à partir du 15 janvier. Des chèques distincts seront envoyés pour le blé, l'orge et l'orge de premier choix.

Sainte-Anne-des-Chênes

Ça bouge chez les Chevaliers de Colomb

A l'occasion de la nouvelle année, il y eut une soirée la veille du jour de l'an, organisée par les Chevaliers de Colomb. Ce fut une soirée de danse, d'amitié, d'échange et le gymnase de l'école élémentaire retentit, ce soir-là, Samedi le 6 janvier, les Chevaliers de souhaits sincères de bonheur et de prospérité.

commanditaient un "poker derby" pour les enthousiastes de la motoneige. Les participants avaient un parcours de quarante milles durant lequel ils traversaient certaines paroisses du canton de l'Est notamment Ross, Sainte-Geneviève, Richer et Sainte-Anne, le départ étant au Centre culturel de Sainte-Anne. Il y avait cinq relais durant ce trajet, et les participants y ramassaient une carte. La meilleure "main" de poker l'emportait. Il y avait 85 participants. Le temps était beau, mais froid!

Les gagnants, tous de Sainte-Anne, se sont dit bien contents du défi et des prix. Le premier prix fut gagné par Denis Saint-Laurent, le second par Olivier Fillon et le troisième par Georges Morin. Félicitations à tous!

Les Chevaliers organisent aussi un Bonspiel de curling, pour le district no 2 des Chevaliers de Colomb, pour la fin de semaine du 13 janvier. Il n'y a pas à dire l'année 1979 s'annonce positive pour notre conseil 4819, ici à Sainte-Anne.

Douze résidents sont fêtés à la Villa

Le 10 février à 19 h 00, avait lieu à Villa Youville une partie de cartes, organisée pour les résidents, dans le but de fêter tous ceux ayant leur fête au mois de janvier. Quarante-quatre résidents étaient présents. Le président de la Villa Youville Inc., M. Robert Arbez, présenta le toast et des souhaits de joyeux anniversaire de sa part et de celle des directeurs. Puis la partie de cartes s'ensuivit, gaie et pleine d'entrain. La gagnante du prix d'entrée fut Mme Eliza Georges. Les gagnants aux cartes furent: pour les dames, Mme Eliza Georges (la chanceuse) et pour les hommes, M. Bernard Dornez et M. Joseph Prairie. Les résidents fêtés étaient au nombre de douze: M. Bill Vandal, M. Joseph Jubinville, Mmes Antoinette Daigneault, Aldéa Fredette, Nellie Moore, Eveline Laurin, Albertine Fillon, Maria Tougas, Yvonne Pouget, Mlle Joséphine Legal, Mme Alice Levasseur et Mme Emma Richard.

Nos meilleurs souhaits à tous ces résidents!

Maria Arbez

Saint-Malo

"Les gais lutins" se présentent!

Depuis septembre dernier, nous avons dans notre école la chorale "Les gais lutins" qui, sous la direction de S. Eveline Palud, regroupe des jeunes des 4e, 5e et 6e années qui aiment chanter en français.

Nous avons un costume de chorale qui consiste en une jupe bleue ou des pantalons bleus ainsi qu'une chemise jaune sur laquelle des petits lutins tiennent des notes de musique qui disent le nom du groupe.

Nous nous rencontrons deux fois par semaine pendant le temps de la classe. Cependant, il nous faut aussi donner du temps supplémentaire pour pratiquer des solos et des instruments de musique.

Déjà, nous avons un répertoire des plus intéressants. Nous savons plusieurs chants de folklore ainsi que des chansons modernes et un bon nombre de chants religieux. Nous trouvons beaucoup de joie à chanter!

Le 15 novembre dernier, nous donnions notre premier concert à l'école élémentaire. Ce fut un succès et nous étions contents de voir comment nos parents, professeurs et amis étaient fiers de nous. Aussi, c'est avec un nouvel enthousiasme que nous avons participé au concert de Noël de notre école. Puis, nous avons eu le bonheur de donner un mini-concert à l'église avant la Messe de Minuit.

Actuellement, nous sommes à préparer une autre soirée de chants pour le début du mois de mars. Si vous aimez entendre chanter, nous vous invitons à être alors des nôtres. On vous promet des heures joyeuses et intéressantes.

Nous profitons de cette occasion pour remercier Mme Hélène Arpin qui est toujours prête à mettre ses talents d'accompagnatrice à notre service. Grand merci aussi à tous nos parents et amis qui sont déjà venus nous entendre et qui nous encouragent de multiples façons.

Michel Touchette
Marc Saucier



$5,000 à Francofonds

La compagnie d'assurance-vie, l'Impériale, vient d'octroyer à Francofonds la somme de $5,000.00.

Sur la photo ci-haut, M. Aurèle Campeau, A.V.A., remet au président de Francofonds, Me Laurent Roy, la contribution de l'Impériale.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT



J. T. Horne

La Banque fédérale de développement annonce la nomination de M. J. T. Horne au poste de directeur général adjoint pour le district du Manitoba et de la Saskatchewan.

M. Horne est actuellement au bureau régional de la Banque pour la région des Prairies et du Grand Nord à Winnipeg. Auparavant, il était inspecteur en chef au siège social de la Banque, à Montréal.

La BFD est une société de la Couronne qui vise à promouvoir l'expansion et la création de petites et moyennes entreprises canadiennes en leur fournissant de l'aide financière et des services de gestion-conseil.

nécrologie

Soeur Jeanne d'Arc (Simone LANDRY)

Le 13 décembre nous avions la douleur de perdre notre chère Soeur qui nous quittait pour entrer dans l'éternel repos.

Née à Saint-Adolphe en 1910, elle y passa son enfance et sa jeunesse jusqu'en 1928 lorsqu'elle entra chez les Filles de la Croix. Partie faire son noviciat en France, elle prit au sérieux sa formation religieuse qui influença ainsi toute sa vie. Après sa première profession, Soeur Jeanne d'Arc fut envoyée à Rome; là, tout en poursuivant sa formation sous la sainte et forte égide de la supérieure provinciale, elle profita de son séjour dans la ville éternelle pour se faufiler dans tous les coins et recoins du Vatican.

En 1935, notre chère Soeur revenait au pays. Très douée pour le gouvernement et pour beaucoup d'autres choses, elle fut bientôt nommée responsable, d'abord de la petite communauté d'Aubigny, puis de celle plus importante de Willow-Bunch (Sask.) et enfin à Saint-Adolphe où se trouvait alors notre maison provinciale canadienne. Partout elle fut estimée et très aimée.

Ayant été nommée conseillère générale de notre Congrégation, elle reprit en 1951 le chemin de la France. Après sept ans, elle était choisie comme première assistante de la supérieure générale. Dix ans plus tard, un chapitre général opéra plusieurs changements dans la direction de notre Institut. Soeur Jeanne d'Arc continua de résider à notre maison-mère de La Puye mais en qualité de supérieure provinciale.

Sans que l'on s'en doutât, notre chère Soeur commença à être atteinte d'un cancer et lorsqu'enfin elle alla subir un examen médical, il était trop tard pour l'enrayer. Une opération chirurgicale fut tentée qui n'arrêta que pour un temps les progrès du mal.

En 1977, elle revint au Canada où tous les soins lui furent prodigués; durant quelques mois elle put encore exercer quelques activités, mais le mal progressant toujours, elle dut être hospitalisée. Seuls le médecin et les infirmières savaient ce qu'elle avait à supporter dans son corps qui se désagrégeait sans cesse, mais jamais on ne l'entendit se plaindre. Le Seigneur vint mettre fin à ses souffrances en la rappelant à Lui. Le 16 décembre nous assistions dans notre chapelle à ses funérailles et maintenant elle repose à Saint-Adolphe entre les tombes des Filles de la Croix et celles de la famille Landry. Puisse-t-elle, de l'éternel séjour continuer à servir notre Congrégation et à veiller sur sa soeur, Agnès.

REMERCIEMENTS

Les Filles de la Croix et Agnès Landry remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de Soeur Jeanne d'Arc (née Simone Landry) en assistant à la Veillée de Prières à la Chapelle du Couvent, avenue Moore, ou en se rendant aux funérailles le lendemain, au même endroit, de même qu'à l'inhumation à Saint-Adolphe.

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 5 janvier 1979

PREMIÈRE PARTIE

EDMONTON (ALBERTA)

LE 13 MARS 1979, 9 h 00

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra une audience publique à compter du 13 mars 1979 au Holiday Inn, 107-100ième avenue, Edmonton (Alberta) afin d'étudier ce qui suit:

RÉGION DES PRAIRIES

RADIO OB LTD., 930, AVENUE PORTAGE, WINNIPEG (MANITOBA).

Winnipeg (Manitoba), Dryden, Fort Frances, Kenora, Atikokan et Ignace (Ontario) -781622600

Demande présentée en vue de renouveler la licence de radiodiffusion du réseau radiophonique MA se composant des stations CHMM-FM Winnipeg (Manitoba), CKDR Dryden, CFOB Fort Frances, CJRL Kenora, CJAK Atikokan et CKIG Ignace (Ontario) afin de diffuser les émissions de CHMM-FM Winnipeg (Manitoba) entre minuit et cinq à 6 h 00, 6 jours par semaine, et minuit et cinq à 7 h 00, le dimanche, qui expire le 31 mars 1979.

Endroits où l'on peut examiner la demande:

930, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)

122, rue King
Dryden (Ontario)

242, rue Scott
Fort Frances (Ontario)

128 sud, rue Main
Kenora (Ontario)

221 est, rue Main
Atikokan (Ontario)

200, rue Beaverbrook
Ignace (Ontario)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Comment intervenir

Quiconque désire formuler des commentaires à propos d'une demande peut présenter une intervention écrite. Cette intervention doit comporter un exposé clair et succinct des faits et des motifs pour lesquels l'intervenant appuie la demande, s'y oppose ou propose de la modifier. L'intervenant doit aussi indiquer s'il désire comparaître à l'audience.

Date d'échéance pour la réception des interventions au Conseil et chez le requérant: le 14 février 1979

Les interventions doivent être envoyées par courrier recommandé ou par messager au requérant et au CRTC Ottawa (Ontario) K1S 0N2 avec preuve de signification. A remarquer que les interventions doivent être reçues à la date susmentionnée et non simplement postées à cette date.

Examen des demandes et des documents

A l'adresse locale indiquée dans cet avis et au Conseil, Edifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Québec) et au bureau régional de l'Ouest, Suite 1130, 701, rue West Georgia, Vancouver (Colombie-Britannique).

Règles de procédure

On peut obtenir de plus amples informations en se procurant une copie des Règles de procédure, disponible au coût de 35 cents au: Centre d'édition, Centre d'imprimerie, Imprimerie et édition, Ministère des Approvisionnements et Services, 270, rue Albert, Ottawa (Ontario).

Information: Ecrire au Conseil ou téléphoner à 819-997-1027 ou 997-1328.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

CRTC - Avis public 1979-4

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU EMMA LANDRY, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, retraitée, décédée.

TOUTES réclamations contre la succession susmentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Pièce 200, 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 28 février 1979.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 11e jour de janvier, 1979.

MARCOUX BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession.

Avis Public

Ottawa, le 5 janvier 1979

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes fait part du calendrier des audiences publiques de radiodiffusion qu'il compte tenir en février et en mars 1979.

Le Conseil annule donc les audiences publiques projetées antérieurement pour janvier et mars 1979 dont il avait fait part dans son avis public du 25 juillet 1978.

Conformément à ses règles de procédure, le Conseil donne avant chaque audience publique avis des demandes qu'il entendra. L'avis mentionne le lieu, la date et l'heure de la convocation, résume les règles de procédure en usage aux audiences publiques et indique le lieu où les demandes, les interventions et la documentation pertinente peuvent être consultées.

Le Conseil continuera de profiter de ses audiences pour donner aux gens des régions qui l'accueillent l'occasion de se faire entendre sur toute question d'intérêt local ou régional qui est de son ressort. Les groupes et les particuliers qui désirent intervenir à ce titre sont invités à se présenter devant le Conseil la veille de la convocation de l'audience publique, en prenant soin cependant de l'en aviser par écrit et de lui faire tenir un sommaire de leurs observations 24 heures à l'avance.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire

CRTC - Avis public 1979-7

Audience publique à compter du	Endroit	Date limite pour la soumission des interventions
6 fév. 1979	HAMILTON, ONTARIO Royal Connaught Hotel 112 est, rue King Hamilton, Ontario	17 jan. 1979
13 fév. 1979	HALIFAX, (N.-É.) Château Halifax 1990, rue Barrington Halifax, (Nouvelle-Écosse)	17 jan. 1979
13 fév. 1979	LONDON ONTARIO Holiday Inn 300, rue King London, Ontario	17 jan. 1979
20 fév. 1979	KITCHENER, ONTARIO Holiday Inn 30, chemin Fairway Kitchener, Ontario	17 jan. 1979
20 fév. 1979	HULL, QUÉBEC L'Auberge de la Chaudière 2, rue Montcalm Hull, Québec	17 jan. 1979
28 fév. 1979	PETERBOROUGH, ONTARIO Holiday Inn 150, rue George Peterborough, Ontario	17 jan. 1979
6 mars 1979	TORONTO, ONTARIO Constellation Hotel 900, chemin Dixon Rexdale, Ontario	14 fév. 1979
6 mars 1979	RICHMOND, (C.-B.) Hyatt Regency Hotel 3500, promenade Cessna Richmond, (Colombie-Britannique)	14 fév. 1979
13 mars 1979	EDMONTON, ALBERTA Holiday Inn 107e rue et 100e avenue Edmonton, Alberta	14 fév. 1979
27 mars 1979	SAULT SAINTE-MARIE, ONTARIO Ramada Inn 229, chemin Great Northern Sault Sainte-Marie, Ontario	14 fév. 1979
27 mars 1979	MONTRÉAL, QUÉBEC Holiday Inn 420, rue Sherbrooke ouest Montréal, Québec	14 fév. 1979

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes / Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

La Page de Bicolo ...

Voici le "Festival du Voyageur" qui revient. Je lance mon concours! N'oublie pas d'y participer!

Bicolo!



ATTENTION...
GRAND CONCOURS DU "FESTIVAL DU VOYAGEUR"

Pour les petits

Dessine à ton goût un char allégorique ou la parade du "Festival du Voyageur".

Remplis le coupon et envoie ton dessin avant le 3 février. Tu pourras te gagner de beaux prix.

Nom: ....

Adresse: ....

....

Age: .... No de membre: ....

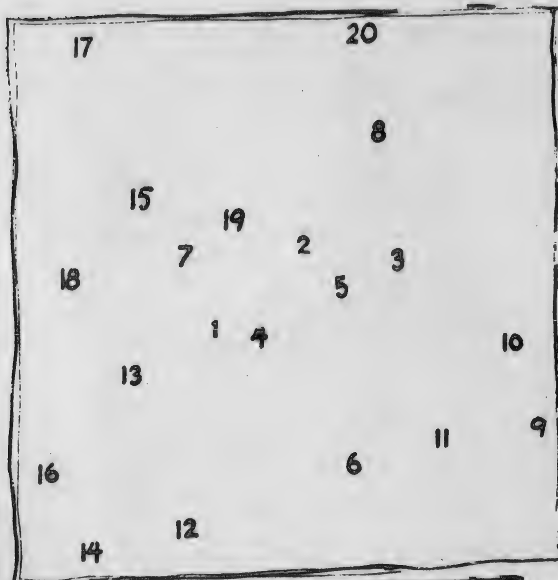
Pour les grands

Parle-moi de la vie du "Voyageur". A l'aide des mots suivants: fourrure, rapides, portages, grands lacs, capot, sac-à-feu, jambières, ceinture fléchée, décris la vie du "Voyageur".

Remplis le coupon et envoie ton histoire avant le 3 février.

ATTENTION... Nouveau jeu de numéros!

Tu dois tracer une ligne **continuelle** d'un numéro à l'autre dans le bon ordre; 1, 2, 3, etc. MAIS tu ne dois jamais croiser ou passer par-dessus une ligne déjà faite. Essaie-le!



LES DIFFÉRENCES

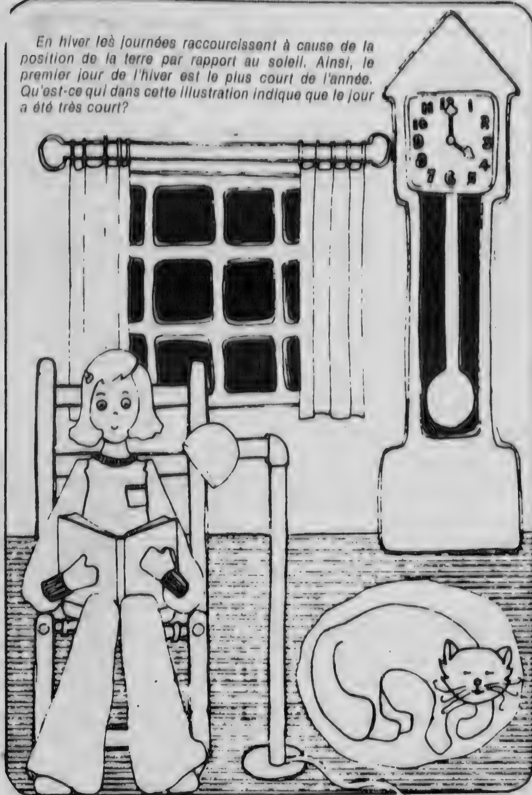
Examine attentivement ces deux dessins et trouve les 9 différences qu'ils présentent.



Cherche: L'objet est la clé (plume et encre - fer et enclume - dé et gobelet - récepteur radio et ampoule).

Réponse:
Jeu des numéros





En hiver les journées raccourcissent à cause de la position de la terre par rapport au soleil. Ainsi, le premier jour de l'hiver est le plus court de l'année. Qu'est-ce qui dans cette illustration indique que le jour a été très court?

J'ai reçu, pour les prix gagnés à Noël, des "mercis" de mes amis!

Gisèle Gendreau	Richer
Sylvie Beaudoin	Otterburne
Richard Guillas	Sainte-Rose-du-Lac
Nicole Marion	Morris
Lynne Cénérini	Saint-Norbert
Joanne Gagnon	La Broquerie
Edith Nayet	Saint-Pierre-Jolys
Ginette Desrosiers	Sainte-Anne
Giselle Choquette	6, chemin Jogues
Louis Perreault	Sainte-Anne
Henri Carrière	Otterburne

Ça m'a fait plaisir de lire vos belles lettres. Merci aussi à ceux et celles qui m'ont envoyé des cartes de Noël et même des cartes de fête!

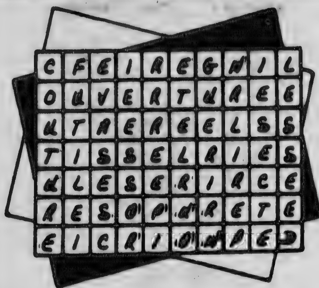
Bicolo

COURRIER
MON ÉCOLE

Préparation à Noël.

Notre concert de Noël avait lieu le 14 décembre. Toutes les classes de la maternelle à la sixième année y ont participé. Il y avait des danses, des chants et un poème. Nous, les élèves de la cinquième année, avons fait une pièce: "La Naissance de Jésus". Tous les élèves de la classe avaient quelque chose à faire. Notre professeur trouve que c'est beaucoup de travail, mais nous, nous aimons beaucoup faire une pièce. Mardi, le 19 décembre, tous les membres des "Do-hé-Minois" sommes allés faire la guignolée. Nous étions divisés en quatre groupes et nous sommes allés aux maisons de la rue Principale. Nous chantions aux portes et les gens nous écoutaient! C'était merveilleux et il faisait si beau. Ensuite nous nous sommes rendus à l'école dans la salle des professeurs. Nous avons eu du bon pain aux fruits, du chocolat chaud et un "candy cane". Soeurs Thérèse et Jacqueline avaient tout organisé cela avec nous. Merci aussi à Mesdames Charrière, Prescotte, Blanchette et S. Lemoine pour leur aide. Nous avons eu beaucoup de plaisir. Joyeux Noël, Bonne et Heureuse Année!

Jacqueline Chaput, 5e année,
Sainte-Anne, Manitoba



Il te faut trouver le mot **qui n'entre pas** dans cette grille.

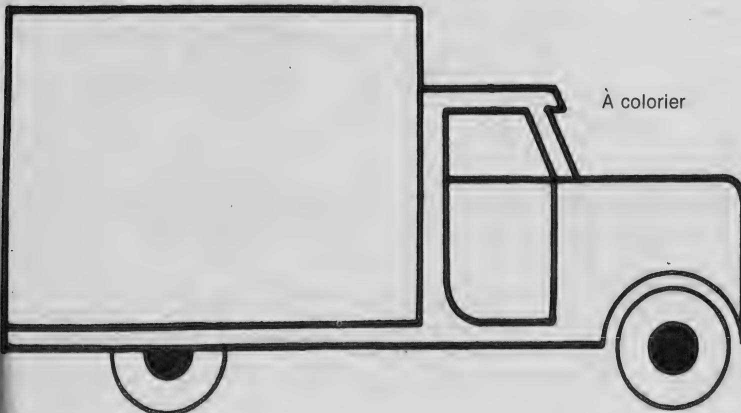
Ils se trouvent horizontalement, verticalement et inversés.

Couture - Déesse - Ecrire - Essor - Evasés - Fuseau - Futile - Guérir - Lingerie - Noircie - Ourlet - Ouverture - Péril - Poser - Pureté - Réel - Secte - Tisse.

MEMBRE GAGNANT
No 3,280 Gaétan Fontaine,
Letellier, Man.

BICOLO SALUE LES NOUVEAUX MEMBRES DE SON CLUB

5076 John Meek, Sprague
5077 Cheryl Brown, Sprague
5078 Bonnie Ostrom, Sprague
5079 Tara Prasek, Sprague
5080 Audrey Poschaer, Sprague
5081 Jeannine Nash, Sprague
5082 Billy Prevost, Sprague
5083 Pamela Praymayer, Sprague
5084 Rhena Vinet, Sprague
5085 Emilia Hovorka, Sprague
5086 Penny Turgeon, Sprague
5087 Kimberly Buzohora, Sprague
5088 Dori Szeliga, Sprague
5089 James Ruud, Sprague
5090 Peter Hirschfield, Sprague



À colorier

ATTENTION... ATTENTION!

Si tu veux devenir membre de mon Club, tu n'as qu'à découper le coupon ci-dessous, le remplir correctement et le retourner à:

Club de Bicolo
Cp 262
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba R0A 1V0

Tu recevras ensuite ta carte de membre. Chaque semaine, un gagnant est choisi parmi tous les membres.

Nom: ....
Adresse: ....
....
Code postal: ....
Age: .... Année: ....

Les petites annonces

à louer

A LOUER - Lorette - Loyer d'après revenu. Plan "MHRC". Grande maison de 5 chambres à coucher. Voir M. Gobeil ou composer 878-3240.
38-449-39 C

À LOUER - Appartements et maisons à Saint-Boniface. Pour plus de renseignements composez 233-0753.
37-438-JNO

À LOUER - Deux jeunes professionnels sont à la recherche d'une 3e personne avec qui partager une maison. $120.00 par mois. Composer 284-1635.
37-435-38 C

A LOUER - Saint-Boniface - rue Bertrand. Appartement de 1 chambre à coucher au 2e étage. Entrée et salle de bains privées. Libre immédiatement. $135.00. Composer 233-3509.
38-446-JNO

À LOUER - Bungalow de 2 chambres à coucher. Poêle et réfrigérateur. AUSSI, très grand appartement de 1 chambre à coucher, meublé. Près autobus. Composer 247-7251.
37-442-38 C

A LOUER - Saint-Boniface Rue Dumoulin - nouvel appartement de 2 étages, 2 chambres à coucher, sous-sol complet. Poêle et réfrigérateur inclus. Libre le 1er février 1979. Gratuit pour le mois de février. $340.00 par mois. Composer: 257-7808 ou 247-6771.
35-425-38 C

A SOUS-LOUER - Garçonnière dans "Eiffel Tower", rue Goulet. $186.00 par mois. Inclus eau, électricité, chauffage, T.V. sur câble. Libre le 1er février ou 1er mars. Composer 233-1538 le jour, ou 233-5254 après 17 heures.
38-450-JNO

À VENDRE - VILLAGE DE SAINTE-ANNE - Immeuble de 4 appartements - 3 de 2 chambres à coucher, 1 de 1 chambre à coucher. Vieux de 4 ans. Toujours loués. Composer 422-5610.
37-439-40 C

A VENDRE - Canapé (chesterfield) - 75" de longueur et 29" de largeur et fauteuil. Couleur beige. En bon état. Composer 233-3914.
38-448-39 C

A VENDRE - Sainte-Anne - 87, rue Saint-Gérard. Maison de 3 chambres à coucher, salon et cuisine spacieux. Garage attenant. Sous-sol fini. Grand lot. Doit être visitée pour l'apprécier. Composer 422-5938.
38-451-JNO

A VENDRE - Machine à coudre "Singer" de modèle meuble (console cabinet) et tabouret. En bon état. $200.00. Composer 247-6352.
38-443-38 C

PERSONNE D'EXPERIENCE garderait chez elle enfants de la naissance à 4 ans. Maison particulière avec grand espace dans Meadowood. Composer 257-4865.
37-440-39 C

JEUNE FILLE RESPONSABLE garderait enfants chez employeurs, préférablement à Saint-Boniface, le soir et éventuellement en fin de semaine. Composer 233-0403 après 18 heures.
37-437-38 C

CHERCHE HOMME pour travail à temps partiel dans une quincaillerie à Saint-Boniface. Expérience non essentielle. Doit être bilingue. Composer 256-1284.
38-445-38 C

ON DEMANDE - Représentant des ventes. Téléphonez à Stanley Home Products, entre 9 h 00 et 17 h 00, au 783-6996.
38-447-38 C

ON DEMANDE À DUFRESNE, MANITOBA - Domestique pour s'occuper des enfants et de la maison du lundi au vendredi. Salaire plus chambre et pension. Pour plus de renseignements, téléphonez à Guy Laurencelle au 1-878-3330 après 18 heures.
34-414 JNO

VENTE PRIVÉE - Rue Saint-Jean-Baptiste - Petite maison, salon, cuisine, une chambre à coucher et salle de bain. Propre. Chauffée à l'huile. Lot de 25' x 127'. $20,900. Composer 233-2534.
36-432-38 C

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Subventionnée par le gouvernement. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour, ou 257-5691 le soir. 197 rue Kitson.
32-10-JNO

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU JOSEPH VINCENT, de la ville de Powerview, au Manitoba, fermier retiré-décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude du soussigné à 25-185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 0G4, le ou avant le 20 février, A.D. 1979.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 9e jour de janvier, A.D. 1979.

F. R. AVANTHAY
Procureur de la succession.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Fontaine & Compagnie
165, boulevard Provencher, Saint-Boniface
Téléphone: 233-7425

SERVICE-MAISON DE CONFIANCE
Billinkoff's
Poutres, poteaux, bois de charpente, produits asphaltés, contreplaqué, panneaux à murs, produits créosotés, portes et châssis.
ADRESSEZ-VOUS EN FRANÇAIS À:
ROGER PERRIN ou GERRY CHOISELAT
625, rue Marion, Winnipeg, Man. R2J 0K3
Au téléphone: 233-7121

Service ultra rapide
12 film Kodacolor 12 poses Développement et tirage **$1.79**
Photos passeport en couleurs $5.00
Photos passeport en noir et blanc $4.00
au Mail du Centre d'Achats Westwood
Courts of St. James - Garden City Square
Centre d'achat Park West - Westwood Mall
Centre d'achat Southdale
Pour chaque pellicule photographique no. 110, 126 ou 135 que vous ferez développer chez nous, un albun photo vous sera offert gratuitement.

ASSUREURS


Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris -- Téléphone 943-5408 -- Winnipeg 2

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél.: 233-4051

Pour tout service d'assurances
FEU VIE MALADIE
AUTOPAC

233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions Bateaux Tours Trains

AGENCE D'ASSURANCES

FOREST Ltée
Pour tous services d'assurance et de voyage.
160, rue Marion, SAINT-BONIFACE
Lise, Nicole
247-8434 Georges 233-4955

AVOCATS-NOTAIRES

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau: tél.: 942-3824

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

LAURENT-J. ROY
Avocat et notaire - Tél.: 956-1060
MONK, GOODWIN & COMPANY
500, Edifice Canada Trust - 232 avenue Portage
WINNIPEG

TEFFAINE MONNIN HOGUE & TEILLET
AVOCATS ET NOTAIRES
R.E. TEFFAINE, C.R.
M. MONNIN
A.J. HOGUE
L.V. TEILLET
C. SHARPE
BUREAUX A:
201-185 Blvd. Provencher
Saint-Boniface
Téléphone: 233-1426
3527 chemin Pembina,
Saint-Norbert
Téléphone: 261-7190

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L.G. MARCOUX, C.R.
R.L. BETOURNAY
R. GUAY
D. LABOSSIÈRE
BERNARD J. RODRIGUE
200-170, rue Marion
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0T4
(204) 233-8901

CHIROPRACTICIENS

Roland-E. Bohémier, D.C.
CENTRES CHIROPRACTIQUES
LORETTE
Rue Dawson
Tél.: 878-3554
Mardi et jeudi
de 16 heures à 20 heures
SAINT-PIERRE-JOLYS
Rue Jolys
Tél.: 433-7256
Lundi, mercredi et vendredi
de 10 heures à 20 heures

Rendez-vous Tél.: 233-3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE PROVENCHER
154, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G3
CHIROPRACTICIENS:
Gilbert-E. Bohémier, D.C.
Wayne A.G. Longstaffe, B.S., D.C.

COMPTABLES

FOREST GUENETTE CHAPUT
comptables agréés
262, rue Marion
Saint-Boniface, R2H 0T7
Téléphone: 233-8593

MARION RUBBER STAMP
169, rue Marion,
Saint-Boniface
Tél.: 233-2211
Tampons pour tous usages

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners réceptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TÉLÉPHONE: 247-3319

OPTOMÉTRISTES

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél.: 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

Dr. R.J. Lecker, optométriste
Dr. M.N. Lecker, optométriste
Examen de la vue
James Shaen LTD.
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C-0B6
Tél.: 943-6628

Dr. R.J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ-DE-CHAUSSEE
Tél.: 233-3889

FERBLANTIERS

LSM
LAFRENIERE
Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Téléphone: 233-7946

Air conditonné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste-Anne
Saint-Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340

TRANSPORTS

PIERRE J. BEAUDRY, Prop.
PUTT'S

TRANSFER
85 DES MEURONS
ST-BONIFACE 6, MAN.
Téléphone: 233-6327

Service général de déménagement, messageries, etc.

Rolly's Transfer CO. LTD.
Gérant:
Rolly Painchaud
Tél.: 256-5839

nécrologie

Mme Marie-Louise VIELFAURE (née BALCAEN)

Le samedi 16 décembre 1978, à l'hôpital Saint-Boniface, est décédée à l'âge de 78 ans, Mme Marie-Louise Vielfaure du Foyer Youville, anciennement de La Broquerie.

Mme Vielfaure fut précédée dans la tombe par son mari en 1944, par son plus jeune fils, Guy, en 1963 et par sa fille, Louise, en 1968.

La défunte laisse dans le deuil quatre fils, Albert et Aimé de La Broquerie, Louis, Père Blanc d'Afrique, et Antonio de Sainte-Dorothée, province de Québec; trois filles, Lina (Mme J.-B Grégoire) de Lorette, Annette (Mme J.-A. Kirouac) et Florence (Mme Domenico Torcutti) de La Broquerie; 31 petits-enfants et 16 arrière-petits-enfants.

Elle laisse aussi pour pleurer sa perte deux soeurs, Mme Irma Gauthier et Mme Alice Fournier de La Broquerie; deux frères, Gilles de Marchand et Arthur de La Broquerie.

Les prières furent récitées à 8 h le 18 décembre au salon funéraire Desjardins. La messe des funérailles fut célébrée à 10 h 30, le 19 décembre en l'église Saint-Joachim de La Broquerie, par Mgr Antoine Hacault assisté du Père Louis, fils de la défunte et de l'abbé Marcel Toupin, curé de la paroisse. Ont concélébré avec eux, les abbés Réjean Bélanger, Louis-Philippe Jean, Réginald Prescott et Robert Nadeau ainsi que les pères Fortin, Dufort et Croteau, Pères Blancs. On remarquait aussi dans l'assistance les frères Toupin et Nadeau de la communauté des Pères Blancs. Le père Louis Vielfaure prononça l'homélie de circonstance.

Claude Vielfaure et Roberto Torcutti, petits-fils, ainsi que Denis Balcaen, Norbert Piché et Guy Normandeau assuraient le service de l'autel. Monique Vielfaure, petite-fille, fit la lecture. Mme Madeleine Balcaen touchait l'orgue.

Les porteurs étaient Germain Rocan, Michel Allard, Gérard Grégoire, Gilbert Tétrault et Paul Vielfaure, petit-fils, ainsi que Reynald Balcaen, neveu de la défunte.

L'inhumation se fit dans le cimetière paroissial. Une courte réception eut lieu immédiatement après les funérailles.

REMERCIEMENTS

Les familles Vielfaure remercient sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de leur deuil récent, soit par offrandes de messes, cartes, fleurs ou assistance aux prières et aux funérailles. Merci aussi à tous ceux qui ont manifesté de la sympathie de quelque manière que ce soit, n'ayant pu se rendre à cause de la tempête.

Jeannine Kirouac

M. Omer Poirier

M. Omer Poirier, un fermier-cultivateur bien connu de la région de Haywood, a été terrassé par une crise cardiaque en entrant dans le portique de sa demeure, le 5 janvier 1979. Le docteur Champagne, de Saint-Claude, mandé sur les lieux, s'est rendu vite compte que la mort avait déjà fait son oeuvre. Et c'est avec une consternation, mêlée de surprise, que les gens apprenaient la nouvelle.

Le 24 janvier 1935, à Shaunavon, Sask., dans la paroisse Sainte-Jeanne d'Arc de Dollard, diocèse de Gravelbourg, naissait Omer, fils de Jos. Poirier et de Céline Roy. C'était le cinquième d'une famille qui devait compter huit enfants vivants. En 1937, la famille déménage à Haywood, Man. Omer fréquente l'école Saint-Jean, située à deux milles de la maison paternelle et il s'y rend à pied. Il s'occupe d'abord des travaux de la ferme avec ses parents, puis il travaille à gages. En 1957, il épouse Rhéa Gosseye, de Rathwell, Man.

Omer possédait une préférence innée pour la culture de la terre et les animaux de la ferme. Bien dirigée, aidé de ses fils, sa ferme allait toujours de l'avant. Il avait en sa possession quelque 880 acres de terre. Sa besogne était lourde: 36 vaches laitières, 125 taures et veaux. Les loisirs étaient peu nombreux.

L'été dernier, lui et son épouse faisaient un voyage dans l'Est à leur goût. Ils en revenaient heureux comme des enfants. Pour le bien-aimé papa, sa famille était sa plus grande fierté, sa principale richesse. Il trouvait toujours moyen, par-ci par-là, de parler avec gaieté de chacun d'eux. Aussi, voyaient-ils leur père d'un bon oeil.

M. Omer Poirier nous a quittés pour l'au-delà... à l'âge de 43 ans et père de six enfants. Outre son épouse, Rhéa, il laisse pour le pleurer Denis, 20 ans, Annette, 19 ans, René, 17 ans, Roger, 16 ans, Lorraine, 14 ans, et Marie, 12 ans. Il laisse aussi dans le deuil six soeurs et un frère: Mmes Charles Bourgeois (Rose-Aimée) de Transcona, Man., Michel Picton (Cécile) de Somerset, Man., David Heinrichs (Ida) de Edmonton, Alberta, et Simone, de Somerset, Man., ainsi que Gérard, de Dugald, Man. Lui survit également sa mère, Mme Céline Poirier, de Somerset, Man., à qui il savait témoigner de son amour filial et à qui nous présentons nos condoléances. Nos plus sincères sympathies se dirigent également vers tous les autres membres de la famille. Le père, M. Jos. Poirier, avait précédé son fils dans la tombe le 1er avril 1975.

Les funérailles ont eu lieu à l'église Saint-Denis de Haywood, le 8 janvier, à 14 heures. Le service a été célébré par M. l'abbé Rodrigue Bouchard, curé de Saint-Claude, assisté de M. l'abbé Joseph de Rocquigny et du Frère Léon Ménard, clerc de Saint-Viateur, cousin du défunt. MM. Michel Picton, Maurice Painchaud, Aimé Piché, Eugène Gaultier, Vernon Henderson et René Gosseye étaient porteurs. A remarquer que l'église était remplie à pleine capacité de parents et d'amis venus lui rendre un dernier hommage.

On ne pouvait pas laisser la tombe se fermer sur lui sans y joindre quelques fleurs de nos regrets. Si on aimait Omer, gardons en mémoire que le Seigneur l'aime encore plus que nous.

Sincères remerciements

En l'absence de M. l'abbé Florent Labonté, curé de Haywood, Mme Omer Poirie et ses enfants aimeraient remercier les prêtres, le Frère Léon Ménard, c.s.v., pour le soutien qu'il leur a fourni, la population de Haywood, enfin tous ceux qui ont contribué de près ou de loin, par quelque manière que ce soit (fleurs, messes, etc.) à rendre leur chagin moins pénible. Ils vous prient de trouver ici, avec l'expression de leur profonde reconnaissance, leurs sincères remerciements, car ils sont dans l'impossibilité de répondre aux nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à cette occasion.

NOMINATION AUX HÔTELS CN



Franco Anglesio

Gordon Trainor, directeur général, Hôtels CN, annonce la nomination de Franco Anglesio au poste de directeur général de l'Hôtel Macdonald à Edmonton. M. Anglesio était auparavant directeur général de l'Hôtel Beauséjour, un hôtel du CN situé à Moncton.

ON DEMANDE

Un couple âgé de 45 à 60 ans pour le poste de concierge dans un foyer pour personnes âgées. S'adresser au bureau situé au 200, rue Horace, l'après-midi seulement. Tél.: 233-1925.

AVIS AUX CREANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU YVETTE SOLANGE SABOURIN, du village de Saint-Jean-Baptiste, au Manitoba, gérante.

TOUTES réclamations contre la succession susmentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Pièce 200, 170, rue Marion, Winnipeg, Manitoba, R2H 0T4, le ou avant le 28 février 1979.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 11e jour de janvier, 1979.

MARCOUX BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession.

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU MÉLANIE POIRIER, de la ville de Winnipeg, au Manitoba, veuve d'Azarie Poirier, autrefois de la ville de Saint-Boniface, au Manitoba, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude du soussigné à 25-185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 0G4, le ou avant le 20e jour de février, 1979.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 9e jour de janvier, A.D. 1979.

F. R. AVANTHAY
Procureur de la succession.

Avis Public

Ottawa, le 5 janvier 1979

Dernièrement, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes s'est rendu compte de la réaction négative croissante du public envers la publicité diffusée par des stations privées de télévision sur des produits d'hygiène féminine.

Aux audiences publiques qu'il a tenues récemment à Vancouver et à Winnipeg, le Conseil a reçu des pétitions, des lettres et des notes totalisant 83,000 signatures de citoyens se plaignant de ce genre de publicité. Le Conseil a aussi reçu plus de 1,200 lettres et pétitions de citoyens, groupes et associations au cours des deux derniers mois.

Bien que le Conseil juge qu'il incombe en fin de compte à chaque radiodiffuseur d'accepter ce genre de publicité, il entreprendra immédiatement une série d'entretiens avec ces derniers et les publicitaires en cause pour déterminer la meilleure façon de trouver une solution au problème.

J.G. Patenaude
Secrétaire général intérimaire



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LE CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL

demande une personne pour le poste de

DIRECTEUR

Responsabilités:

La personne sera responsable de l'administration des divers programmes du Conseil Jeunesse Provincial.

Qualifications:

- Bonne connaissance de la minorité franco-manitobaine
- Expérience en relations publiques
- Capacité de travailler en équipe
- Capacité d'organisation
- Doit avoir une automobile à sa disposition

Salaire:

- à négocier selon les qualifications.

Entrée en fonction:

- négociable.

Toute personne désireuse de poser sa candidature devra faire parvenir son curriculum vitae à:

Louis Kirouac,
Directeur par intérim,
Conseil Jeunesse Provincial,
273, rue Taché,
Saint-Boniface, Manitoba

LA fm

DEMANDE

une personne pour le poste de

COORDONNATEUR-GÉNÉRALISTE

Responsabilité:

Cette personne devra prendre la responsabilité de mener à terme des dossiers en développement communautaire; rédiger des textes et mémoires tant en français qu'en anglais, ainsi que diverses tâches qui lui seront assignées selon les programmes établis pour l'année.

Qualifications:

- Bonne connaissance de la minorité franco-manitobaine;
- Capacité de travailler en équipe;
- Fort en relations publiques;
- Capable de travailler avec différents paliers de gouvernement et de groupes de citoyens.

Salaire: à négocier suivant les qualifications.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avec tout détail pertinent à la Sfm, **Cp 145, Saint-Boniface, Manitoba (R2H 3B4) aux soins de Mme Marie Jubinville, Directrice générale, avant le 31 janvier 1979.**

LA fm

est à la recherche

d'un (e) organisateur (trice) généraliste

* Organiser techniquement des réunions et rencontres et voir au bon fonctionnement et déroulement de celles-ci;
* Seconder les coordonnateurs et le secrétariat dans diverses tâches et selon les besoins;
* Compiler des données pour les coordonnateurs;
* Préparer de la documentation de base.

Qualifications

- Etre parfaitement bilingue (français et anglais);
- Avoir de l'initiative personnelle;
- Etre capable de travailler en équipe;
- Avoir de l'entregent;
- Posséder une automobile.

Salaire négociable

Entrée en fonction: le plus tôt possible.

Contacter Mme Marie Jubinville, Directrice générale de la S.F.M. 340, boulevard Provencher - Saint-Boniface, Man. - tél.: 233-4915.



Le Collège universitaire de Saint-Boniface

RECHERCHE

une personne bilingue pour remplir les fonctions de

COMMIS-DACTYLO II

S'adresser au Secrétaire général, Laurent Lamontagne, au numéro 233-0210 Ext. 116 pour obtenir un formulaire de demande d'emploi.

LE CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL

est à la recherche d'une

SECRÉTAIRE

- La candidate devra avoir une bonne connaissance de la langue française, parlée et écrite.
- Dactylographie: minimum de 40 mots à la minute.
- Salaire: négociable selon les qualifications.

Cet emploi est seulement temporaire.

Toute candidate désireuse de poser sa candidature devra faire parvenir son curriculum vitae à:

Louis Kirouac,
Directeur par intérim,
Conseil Jeunesse Provincial,
273, rue Taché,
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 1Z8

LE CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES FRANÇAISES DU MANITOBA

a été créé conjointement par onze divisions scolaires et le Ministère de l'Education de la province du Manitoba pour produire, promouvoir et diffuser du matériel d'enseignement audio-visuel pour les programmes français et d'immersion.

Le Centre ouvre les postes suivants:

1- SPÉCIALISTE EN MOYENS ET TECHNIQUES D'ENSEIGNEMENT

Fonctions principales:

• conseille les usagers du Centre dans le choix, l'évaluation et l'utilisation de matériels d'enseignement

• voit à l'inventaire et à la récupération de matériels d'enseignement produits au Manitoba

• voit au développement, à la production et à la diffusion de matériels d'enseignement audio-visuels

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié:

- sciences de l'éducation avec option en pédagogie de l'audio-visuel
- éducation en technologie éducationnelle
- audio-visuel

TRAITEMENT ANNUEL: selon scolarité et expérience.

Date d'entrée en fonction: le plus tôt possible.

2- TECHNICIEN EN AUDIO-VISUEL

FONCTION: assiste le responsable de l'audio-visuel dans les aspects techniques des besoins du Centre, en assurant le fonctionnement, l'entretien et l'utilisation rationnelle des appareils servant à la production audio-visuelle ou mis à la disposition du public.

3- GRAPHISTE OU DESSINATEUR
(temps complet ou partiel)

FONCTION: assiste dans la réalisation et la production de matériels d'enseignement.

4- BIBLIOTECHNICIEN (à temps partiel)

FONCTION: assiste le responsable dans le catalogage et la classification de la documentation du Centre.

QUALIFICATIONS requises pour les trois derniers postes:

Diplôme dans un champ de spécialisation approprié et/ou expérience pertinente.

TRAITEMENT: selon scolarité et expérience.

Faites parvenir votre curriculum vitae
avant le 31 janvier 1979
au

Comité de sélection
Centre de ressources
200, avenue de la Cathédrale,
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0H7



Avis aux candidats intéressés

L'Ecole de droit de l'Université de Moncton offre le programme de baccalauréat en droit coutumier (Common Law) entièrement en langue française.

L'Université accepte présentement les demandes des candidats intéressés à poursuivre des études en droit coutumier.

Les personnes qui désirent plus de renseignements ainsi qu'une formule de demande d'admission sont priées de s'adresser au:

Bureau du registraire
Service de l'admission
Edifice Taillon
Centre universitaire de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9
Téléphone: 858-4113

Date limite des inscriptions: le 1er juin 1979

LA LIBERTÉ

EST À LA RECHERCHE D'UN (E)

Correcteur (trice) d'épreuves

RESPONSABLE DE LA QUALITÉ
DE LA LANGUE ÉCRITE DANS LE JOURNAL

Le candidat ou la candidate devra posséder et démontrer une excellente connaissance de la langue française. Un diplôme universitaire est requis ou l'équivalent.

Le candidat ou la candidate choisi (e) devra être en mesure de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de rédaction du journal et devra être disponible pour travailler en soirée le jour de tombée, le mardi.

Le salaire est à négocier.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:
Rédacteur en chef
LA LIBERTÉ
Cp 96
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 3B4

Prière d'indiquer la mention "offre d'emploi" sur toute correspondance.

À VENDRE

711, rue Saint-Joseph. Maison de 2 étages, sur grand lot de 122.0' x 99.13'.
S'adresser à la Bcn au 233-4983.

ALEXANDER AGENCIES LTD.

SAINTE-AGATHE
Bungalow de 2 chambres à coucher. $19,900.

SAINT-BONIFACE **RUE BERTRAND**
Maison de 3 chambres à coucher, grande cuisine, salle à manger. $39,900.

SAINT-VITAL
Bungalow de 3 chambres à coucher. Grand lot. Garage pour 2 voitures.

SAINT-NORBERT
Seulement $25,500 pour un logis de 3 chambres à coucher.

3495, route Pembina **261-7170**

Téléphonez à Roger Vermette au 269-3264 ou 261-7170

RÉUNION GÉNÉRALE DES MEMBRES

Le mardi 23 janvier

à 20 h

au club La Vérendrye



614, rue Des Meurons, Saint-Boniface
Téléphone: 233-8997

ON DEMANDE AGENTS D'IMMEUBLE

Expérience non nécessaire car nous nous chargeons de votre formation. Nous offrons un programme de formation professionnel complet.

Oldfield, Kirby & Gardner
28 Lakewood, Saint-Boniface
Henry Klassen - 257-3366



BOUCHARD REALTY
433-7502

Saint-Pierre-Jolys

Venez à Saint-Pierre-Jolys comparer les propriétés et les prix



SAINT-PIERRE - Venez voir ce beau bungalow de 3 chambres à coucher. Tapis mur à mur au salon, draperies, foyer, salle familiale. Sur beau grand lot avec garage. $41,000.



SAINT-PIERRE - Maison en bon état, 2 chambres à coucher, tapis mur à mur, sous-sol complet. Sur lot grand et beau de 6½ acres boisées. Libre immédiatement.



SAINT-PIERRE - Prix réduit à $39,900 pour ce joli bungalow de 3 chambres à coucher, sous-sol à la grandeur. Tapis mur à mur, draperies. Sur beau grand lot de 80' x 180'. Près de l'hôpital.



SAINT-PIERRE - Si vous cherchez un joli bungalow de 3 chambres à coucher, venez nous voir. Celui-ci comprend tapis mur à mur au salon, sous-sol complet, salle à manger avec portes de patio. Libre immédiatement si désiré. Le tout pour $41,500.

NOUS AVONS DES CLIENTS QUI CHERCHENT DES FERMES DE 5 A 2,000 ACRES DANS TOUT LE SUD DU MANITOBA.

NOUS AVONS À VENDRE un bon garage avec agence de voitures Chrysler et Dodge. Téléphonez-nous pour plus de renseignements.

À LOUER

Angle Des Meurons & Cathédrale

Espace de 1700 p.c. pour bureaux de professionnels. **Libre le 1er décembre 1978.** S'adresser à:

Germain Champagne, Procure des Institutions, 624, ave Taché, Saint-Boniface, tél.: 247-8931.

DOIT ETRE DEMENAGE

Domicile de 1 3/4 étage - 1,400 pieds carrés - 5 pièces et corridor au 1er étage - Tapis mur à mur dans salon, chambre à coucher et fumoir - Double fenêtre au salon - Foyer électrique - Chauffage au gaz à l'eau chaude - Beaucoup d'autres commodités.

Doit être déménagé pour le 15 février 1979. La meilleure offre sera acceptée. Pour plus de renseignements ou pour visiter, téléphonez à:

Harry De Leeuw - 233-9379
Delbro Real Estate Ltd.
838, chemin St. Mary's
- 257-2528 -

METRO AGENCIES LTD

294, rue Marion, Saint-Boniface. tél.: 233-0182
Nap, F **Nap et Bernice Rés.: 269-3360**
Ron Rés.: 233-8498

SAINT-BONIFACE - Entreprise de rembourrage (upholstering) située sur une grande propriété, zonée C2. Le bâtiment d'environ 4,000 pieds carrés peut être acheté seul ou avec l'entreprise. Bonne localité et excellente occasion d'affaires pour personne ambitieuse.

$26,000 **SAINT-BONIFACE**
Bonne maison pour jeune couple. 3 chambres à coucher, garage pour une voiture et lot de bonnes dimensions. Vacante et prête à y déménager.

NORWOOD
Propriété avec excellent revenu, située sur un grand lot dans une région tranquille. Comprend 4 appartements et grand sous-sol complet. Téléphonez-nous pour plus de renseignements.

NOUS AVONS DES CLIENTS POUR MAISONS DANS SAINT-BONIFACE. SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ À VENDRE LA VÔTRE, TÉLÉPHONEZ-NOUS.

DANIS REALTY LTD.

TÉL.: **257-2570**

125, chemin Sainte-Anne, Saint-Vital, Man.
"CHAMPION DANS LE DOMAINE DE L'IMMEUBLE"

TÉL.: **257-2570**

Le Cercle Molière présente

Amorphe d'Ottenburg

de Jean-Claude Grumberg

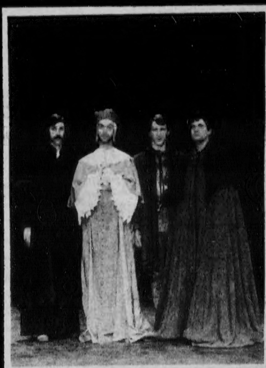
du 26 janvier au 3 février
avec relâche le 29 janvier

Mise en scène de
Roland Mahé



Jaque Rochon Irène Mahé François Coquereau Jean-Louis Hébert
Jacqueline Hogarth Francis Fontaine

Michel Boucher
Michel Breton
Gérard Auger
Claude Dorge





Pierre d'Auteuil



Gilles Bédard Maurice Auger
Marcel Soulodre Roland Stringer Marc Lambert



Louis Lemieux Florence Beaudry Lucille Wiltshire
Denise Mahé Louise Mahé Denis Blouin
Louis Fergusson

ne paraît pas sur les photos

Alphonse Tétrault
Armand Bédard
Georges Couture

Louise Deniset Joanne Lussier
Raymonde Philippot
Maher Chebib

Les billets sont en vente dès maintenant
au guichet du Ccfm.

En semaine, $5.75 et $4.75. Vendredi, samedi et dimanche $6.00 et $5.00
Personnes de l'âge d'or et étudiants, en semaine, $4.00 et $3.25,
ven., sam., et dim., $4.50 et $3.75.